



bulletin municipal
SAINT-CLOUD

n° 154
février 1979



bientôt pour ces enfants de l'école du centre
sera édifié un nouveau groupe scolaire, totalement restructuré

Saint-Cloud - Tapisserie - Décoration

J. PARENT

26, rue de la Porte-Jaune - Tél. 771 80.88

TENTURES MURALES, VOILAGES, RIDEAUX, SIEGES
REVETEMENTS DE SOL
GRAND CHOIX DE MOQUETTES
TOUTE LA DECORATION INTERIEURE



PEDICURE MEDICALE

par pédicure diplômée d'Etat

PODOLOGIE: semelles orthopédiques
par PODOLOGUE D.E. conventionné S.S.

771.84.03 175 Bld de la République - 92 St-Cloud

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

Ets A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch
Tél. 771 80.77

SAINT-CLOUD



Agence DELAUNAY S.A.R.L. au capital de 20.000 francs

Transactions Immobilières

Ventes - Achats - Locations de villas et appartements

113, bd de la République — SAINT-CLOUD
Tél. 771-85-13 - 83-49 - 67-23 - 67-28 - 67-32



Caisse garantie
FNAIM

B. CLEMENT

5, rue Dailly, 92210 SAINT-CLOUD

Tél. 602 03.83

Fermé le mardi

TRAITEUR, PATISSIER, CHOCOLATIER

ORGANISE :

Lunchs, Cocktails, Déjeuners, Dîners

A votre service

Personnel et Matériel

Consultez-nous

Ancienne Maison Chevalier

LE BERGERAC

Maison LEYMARIE

Café - Tabac - Hôtel

P.M.U. tous les jours

1, rue du Pierrier

92210 SAINT-CLOUD

Tél. 771 63.89 - Gare du Val d'Or

~~X~~ Banque Populaire

DISTRIBANQUE

DE L'ARGENT LIQUIDE 24 H SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7

ITINERA

LE SERVICE VOYAGES DES BANQUES POPULAIRES

A SAINT-CLOUD

82, boulevard de la République - Tél. 602 65.19

ELECTRICITE GENERALE

Signalisation Lumineuse - Eclairage Public

s. a. r. l. R. TRILA

196, boulevard de la République

92210 SAINT-CLOUD

Tél. 771 69.74

Agréé EDF et Qualifélec

602 46.25

Présentation puis essai de la voiture de votre choix.

Si vous êtes indécis, nous examinerons ensemble les différentes marques qui pourraient correspondre à vos impératifs techniques.

Après essai, vous pourrez nous passer commande de la voiture choisie.

Sur rendez-vous

DSP

INTERIM

tout personnel de bureau

GALERIE MARCHANDE
☎ 602 42.39

140 Bureaux de la Colline
92213 SAINT-CLOUD

HOTEL RESTAURANT

3 ETOILES N.N.

VILLA HENRI IV

36 CHAMBRES tout confort,
bains, douches, wc particuliers

UNE SALLE DE CONFERENCE
pour 40 personnes

UN RESTAURANT dont la cuisine
est confiée à un chef de classe
Il est prudent de retenir sa table

Le restaurant est fermé le dimanche soir

43, boulevard de la République
92210 Saint-Cloud - Tél. 602 59.30

Télex 27 105 F TXFRA/Réf. 205

Parking

TAILLEUR - COUTURIER

Giraudet

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970 00.29

ASSURANCES

ACCIDENTS - INCENDIE - VIE
RESPONSABILITE CIVILE

PARTICULIERS - COMMERCES - INDUSTRIES

VOIZARD et BERNARD

27, rue Pasteur
Parking réservé

92210 SAINT-CLOUD
602 89.02 - 602 89.93

Ouvert jusqu'à 19 heures

PIANOS

DIEFFEN J.-C. PENON

18, rue Preschez, 92210 SAINT-CLOUD - Tél. 602 66.84

VENTE - ACHAT - LOCATION - ACCORD - REPARATION

Location-Vente

SOMMAIRE

LE PROPOS DU MAIRE

Page 5

6 à 8

9 et 10

A PROPOS DU CENTRE-VILLE

11 et 12

LA VIE MUNICIPALE

13 à 19

20 et 21

MANIFESTATIONS COMMUNALES

22 à 24

VIE CULTURELLE

25 et 26

SPORTS

27 et 28

VIE DES ASSOCIATIONS

29 et 30

INFORMATIONS PRATIQUES

31 à 33

CONSEIL MUNICIPAL

34 à 36

ETAT-CIVIL

37

■ LES CLODOALDIENS ET LA FISCALITE LOCALE

■ LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

■ La restauration

■ Comités de Quartiers et Commissions Extra-Municipales

■ RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DU CENTRE

- Le troisième âge très gâté
- Noël et le Jour de l'An fêtés à la Mairie
- M. FOURCADE présente ses vœux
- Inauguration du Centre de Soins de Montretout

- Semaine du livre pour la jeunesse
- Salon des Beaux-Arts Clodoaldiens

- Fête du Sport de Printemps : un vaste appel
- Inauguration du Gymnase de la Fouilleuse

- Sociales : la Halte-Garderie de Fouilleuse a un an
- Générales : ramassage des encombrants désormais le soir

- Séance du 23 novembre

Directeur de la Publication :
Jean-Pierre FOURCADE

*Conseiller Municipal
délégué à l'Information :*
Christiane DUPONT

Service de Presse :
Evelyne PFEFFER

Photographies :
Bruno RUF

Fréquence :
bimestrielle
(1^{er} fév. - 1^{er} avril
1^{er} juin - 15 sept. - 1^{er} déc.)

Prix de vente :
Au numéro : 2 F
Abonnement annuel : 25 F
(avec envoi postal)

Païement :
Chèque bancaire à l'ordre de
Monsieur le Receveur Principal
C.C.P. Paris 9003.64

Publicité :
Exclusivement reçue à
la Mairie de Saint-Cloud
(602 70.40, poste 38)

Imprimerie Gelbard, Paris



LE PROPOS DU MAIRE

En 1979, les Clodoaldiennes et les Clodoaldiens verront s'ouvrir ou se développer quatre grands chantiers appelés à modifier la physionomie de notre Ville.

Le premier, situé à l'angle de la rue Dailly et de la rue Vauguyon, connaîtra prochainement la mise en construction d'appartements neufs de l'opération de restauration-rénovation du Centre. Après avoir, dans la phase 0, construit des logements sociaux pour reloger les familles concernées par l'opération de rénovation, la société d'aménagement va maintenant commencer la construction des appartements destinés à être vendus.

J'indique que certains de ces appartements pourront bénéficier des nouveaux prêts conventionnés donnant éventuellement droit à l'Aide Personnalisée au Logement : nous souhaitons, en effet, que selon les critères qui ont été mis au point par la commission consultative qui suit le déroulement de l'opération, des habitants du Centre puissent se constituer un patrimoine familial dans des conditions raisonnables.

Le deuxième chantier s'ouvrira dans quelques mois rue du Mont-Valérien. Il s'agit de l'édification du centre culturel désormais baptisé « Ensemble Polyvalent de Loisirs » qui donnera à notre Cité un cadre satisfaisant pour son animation culturelle.

Située à proximité du Conservatoire Municipal de Musique et de l'Ensemble Sportif des Tourneroches, cette réalisation achèvera l'équipement du quartier concerné.

Le troisième est celui de la restructuration de l'Ecole Elémentaire du Centre. Vous trouverez dans le présent numéro du Bulletin Municipal un article consacré à cette importante réalisation. La mise en chantier de la première tranche est prévue pour le deuxième trimestre de cette année et son ouverture est programmée pour la rentrée scolaire de septembre 1980.

Le quatrième grand ouvrage, dont les travaux devraient débuter dans quelques semaines, est la deuxième phase de la modernisation de la Maison de Retraite de Lelégard.

Après avoir réalisé un bâtiment neuf destiné à l'hébergement des personnes âgées valides — Maison du Parc, rue Laval —, l'hôpital de Saint-Cloud va entreprendre, avec l'aide de la Ville, la construction d'une maison de cure médicale destinée, cette fois, aux invalides.

Cette maison sera implantée, après destruction des bâtiments existants, à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Lelégard.

Ces quatre opérations seront bien sûr accompagnées de toute une série de travaux moins coûteux intéressant la voirie, les espaces verts, les équipements sportifs, etc., mais j'ai tenu à vous les présenter tout particulièrement car elles constituent l'essentiel de notre programmation en matière d'équipements collectifs.

S'y ajouteront plusieurs chantiers ouverts à Saint-Cloud par la Direction Départementale de l'Équipement, financés par l'État et le Département. Il s'agit de l'Écran Antibruit (sortie Ouest du Tunnel de l'Autoroute A 13), la Passerelle de l'Avre (Itinéraire cyclable Bois de Boulogne - Parc de Saint-Cloud), l'Aménagement de la place Georges-Clemlenceau et celui du Jardin d'Apollon, entrée Est du Tunnel de Saint-Cloud.

Votre Conseil Municipal se prépare à adopter le Budget Primitif de 1979 qui sera marqué par un nouvel effort de compression des dépenses de fonctionnement, de manière à limiter, autant que faire se peut, le recours à la fiscalité directe locale. Vous trouverez d'ailleurs dans ce numéro les réponses aux questions que vous vous posez en cette matière.

Je souhaite que le Bulletin Municipal soit pour Saint-Cloud l'instrument privilégié de l'information sur les activités locales : à vous de m'aider à en faire un moyen efficace de communication.

Wescode

J.-P. FOURCADE

Les Clodoaldiens et

PAR JEAN-PIERRE FOURCADE

La mise en recouvrement des impôts locaux de l'année 1978 a créé quelques difficultés, provenant de la complexité et du poids de la fiscalité locale. Comme nous sommes en période de transition entre l'ancien système des quatre taxes directes locales et la réforme qui est en cours de discussion au Parlement, je voudrais répondre aux principales questions que soulèvent ces impôts.

COMMENT SONT ETABLIS LES IMPOTS LOCAUX ?

Trois observations préalables doivent être faites

1^{re} Observation

● Les avertissements d'impôts locaux que doivent acquitter nos concitoyens récapitulent des taxes qui sont versées à la Région d'Ile-de-France, au Département des Hauts-de-Seine, à la commune de Saint-Cloud et à divers établissements publics (Chambre de Commerce, Cham-

	Montant réel des impôts (en francs)	Sommes revenant à la Commune (en francs)
1976	28 238 612	13 189 625
1977	34 969 107	14 809 625
1978	40 209 582	17 585 500

bre des Métiers, syndicats intercommunaux, etc.), taxes auxquelles s'ajoutent les frais de recouvrement et de dégrèvement encaissés par l'Etat.

Ainsi, pour les années récentes, le ta-

bleau ci-dessus fait apparaître ce que les contribuables domiciliés à Saint-Cloud ont acquitté et ce qui a été effectivement versé à la Commune (en francs) :

2^e Observation

● Depuis 1976, le remplacement de la patente par la taxe professionnelle a doté les Collectivités locales d'un impôt dont l'assiette est liée à l'activité économique et sociale puisqu'elle comprend le montant des investissements et une partie de la masse salariale des entreprises. En revanche, les valeurs locatives qui servent de base à la taxe d'habitation et aux taxes foncières sont figées en valeur 1970, ce qui oblige les collectivités locales à majorer les taux pour obtenir un produit en augmentation. Ce facteur explique l'évolution divergente des taux des quatre impôts directs locaux.

● Votre Conseil Municipal, désireux d'appliquer les possibilités légales desti-

3^e Observation

nées à rendre moins injuste l'application de la taxe d'habitation, qui ne tient aucun compte des ressources réelles des contribuables mais ne retient que la valeur locative de l'appartement ou de la maison qu'ils occupent, a fixé à 20 % (taux maximum) l'abattement à la base calculé sur la valeur locative moyenne de la commune, et à 20 et 25 % (taux maximum), les abattements pour les personnes à charge (20 % pour chacune des deux premières et 25 % pour chacune des personnes en plus). Cette décision a pour effet de dégrever partiellement les familles nombreuses et les occupants de logements à faible valeur locative et de surcharger quelque peu les autres contribuables.

Ces observations étant faites, vous devez savoir que le Conseil Municipal vote chaque année un **produit net d'impôts directs** à mettre en recouvrement, sans avoir le droit de fixer lui-même la part respective de chaque taxe. Mais il a connaissance de l'évolution des bases d'imposition, c'est-à-dire de l'augmentation spontanée du potentiel fiscal : il lui appartient donc de décider, si les nécessités budgétaires l'exigent, de majorer la pression fiscale, c'est-à-dire d'accroître la contribution des habitants au financement des charges publiques. C'est ce qu'il a fait, notamment pour financer les deux plans d'équipements collectifs lancés en 1973 et en 1978.

la Fiscalité Locale

QUE REPRÉSENTENT LES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

A SAINT-CLOUD ?

Le tableau ci-contre montre la répartition des taxes locales affectées à la commune, l'évolution de leurs produits et de leurs taux depuis trois ans :

Il s'agit là des chiffres définitifs des sommes encaissées par la Ville, qui font apparaître une anomalie importante — la stabilité du produit de l'impôt foncier sur les propriétés bâties en 1977 — que les services fiscaux n'ont pu expliquer. En fait, la progression du produit fiscal direct de 1976 à 1978 est de 33 %.

Mais l'augmentation de la pression fiscale est nettement moins forte, puisqu'il faut déduire de cette progression l'accroissement naturel des bases d'imposition, qui provient aussi bien des constructions neuves que des entreprises nouvelles installées dans les bureaux de la Colline ou à la Fouilleuse. De 1976 à 1978, la valeur représentative des bases d'imposition — autrefois dénommée valeur du centime — est passée de 153,7995 F à 173,5733 F, soit une augmentation de 12,85 %.

L'aggravation de la pression fiscale communale s'est donc élevée à 20 % en deux ans, ce qui est très proche de l'évolution des prix sur cette période. Pour les contribuables, l'évolution des taux d'impôts des autres collectivités et l'incidence des réévaluations des bases d'imposition plus ou moins étalées dans le temps ont pu se traduire par des effets différents, notamment pour les occu-

	1976	1977	1978
Taxe d'habitation			
Produit (en francs)	5 420 922	5 982 357	6 979 228
Taux (en pourcentage) ..	7,55	8,40	9,40
Taxe Foncière Bâti			
Produit	1 937 377	1 962 564	2 853 338
Taux	7,56	5,54	8,53
Taxe Foncière non Bâti			
Produit	34 907	42 837	38 684
Taux	8,75	10,8	11,6
Taxe Professionnelle			
Produit	3 761 419	4 621 867	5 214 250
Taux	2,84	2,67	2,62
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères			
Produit	2 035 000	2 200 000	2 500 000
Taux	3,22	3,30	3,83
TOTAL	13 189 625	14 809 625	17 585 500

pants de maisons individuelles. Mais, globalement, c'est l'ordre de grandeur qu'il convient de retenir, en notant que cette aggravation a été un peu plus forte de 1977 à 1978 qu'elle ne l'avait été de

1976 à 1977 et qu'elle a entièrement porté sur les ménages, puisque l'évolution des bases d'imposition de la taxe professionnelle a été nettement plus forte que celle des autres taxes.

COMMENT SE SITUE SAINT-CLOUD DANS LE DÉPARTEMENT ?

Il est toujours difficile de faire des comparaisons en matière de fiscalité, puisque les bases d'imposition ne sont pas homogènes et que les situations locales varient beaucoup d'une commune à l'autre. Deux approches peuvent être tentées, celle de la comparaison des taux communaux et celle du ratio de pression fiscale sur les ménages qu'établit la conférence des secrétaires généraux des villes de la région parisienne.

Le tableau ci-contre présente les taux appliqués en 1978 par quelques communes du département de taille comparable à la nôtre, pour les trois principales taxes directes locales.

Communes	Taxe d'Habitation (%)	Taxe Professionnelle (%)	Taxe sur le Foncier Bâti (%)
Bois-Colombes	12,30	7,82	9,57
Fontenay-aux-Roses	9,78	5,28	10,20
Sèvres	14,50	7,67	15,70
Vanves	11,20	9,75	14
Villeneuve-la-Garenne	12,60	13,70	15,30
Saint-Cloud	9,40	2,62	8,53

Pour que la comparaison soit plus fructueuse, voici maintenant les taux appliqués en 1978 dans les communes les plus imposées et les moins imposées du département.

Ces tableaux font apparaître que la fiscalité de Saint-Cloud est relativement modérée, surtout pour ce qui concerne la taxe professionnelle, et qu'elle se situe dans la moyenne pour le taux de la taxe d'habitation.

Communes	Taxe d'Habitation %	Taxe Professionnelle %	Taxe sur le Foncier Bâti %
Châtillon-sous-Bagneux	23,80	10,70	18,20
Chaville	22,40	12,60	23,60
Suresnes	21,50	9,34	16,20
Boulogne-Billancourt	8,20	4,29	5,34
Levallois-Perret	5,67	4,44	4,64
Neuilly	2,43	1,15	1,22

Une autre approche est constituée par le ratio de pression fiscale sur les ménages, qui donne la charge par habitant de l'ensemble des taxes d'habitation, des deux taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les derniers chiffres connus concernent l'année 1977 :

Communes	Charges par Habitant (en francs)	Rang dans le département
Châtillon-sous-Bagneux	479,13	1
Chaville	478,74	2
Suresnes	439,79	3
Garches	421,76	4
Ville-d'Avray	407,12	7
Rueil-Malmaison	367,72	10
Saint-Cloud	359,35	13
Colombes	313,86	18
Asnières	267,47	26
Boulogne-Billancourt	253,57	27
Neuilly	220,00	32
Courbevoie	207,04	34
Nanterre	197,08	36

De cette analyse approfondie, trois conclusions se dégagent

- l'extrême diversité des taux des impôts locaux reflète bien la différence des potentiels fiscaux des communes, mais crée beaucoup d'injustices dans l'application de la fiscalité locale ;
- la pression fiscale est à Saint-Cloud relativement modérée, surtout pour les contribuables de la taxe professionnelle ;
- toutefois, le niveau atteint par la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti impose une plus grande rigueur budgétaire, pour éviter de trop aggraver la pression fiscale : c'est la voie qu'a choisie votre Conseil Municipal, comme le montrera le budget de 1979.

Ce tableau montre que la pression fiscale sur les ménages est à Saint-Cloud comme ailleurs en proportion inverse du produit de la taxe professionnelle. Toutefois, bien qu'elle s'explique en grande

partie à Saint-Cloud par le niveau élevé des valeurs locatives moyennes des appartements et des maisons, il est clair que les taux des impôts commencent à devenir élevés.

Wbescode

LA RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

par
**Bertrand
CUNY**

Maire-Adjoint
chargé de l'Urbanisme

Dès 1971, immédiatement après l'élection de la nouvelle Municipalité, j'ai proposé au Maire et au Conseil Municipal de modifier profondément les règles d'urbanisme qui régissaient la commune. Il s'agissait de :

- améliorer le cadre de vie par :
 - une limitation des densités et des hauteurs de construction ;
 - une protection des espaces verts ;
 - le refus de l'envahissement de la Ville par les voies à grande circulation : abandon de l'élargissement du boulevard de la République et de la rue de Buzenval et détournement de la circulation le long de la rue de la Porte-Jaune et du Camp-Canadien.



*Un cadre de vie amélioré
par la protection
des espaces verts*

- prévoir les terrains nécessaires pour la construction des équipements collectifs indispensables à une ville de 30 000 habitants ;
- réduire la croissance du prix des terrains pour pouvoir, par des achats de la Ville, construire des logements aidés indispensables à l'équilibre socio-économique de la population.

Malgré quelques difficultés et bien sûr certaines erreurs, ces objectifs ont été atteints ; bien plus, Saint-Cloud dont le P.O.S. fut l'un des premiers approuvé dans les Hauts-de-Seine a fait école et il n'est dorénavant guère de commune dont l'objectif soit encore le développement accéléré de la population.

Sept ans après, ce plan précurseur dans bien des domaines doit être modifié. Ses grandes orientations restent valables mais

d'une part il est possible d'aller plus loin dans la protection contre l'invasion de l'automobile et dans la réduction des hauteurs, d'autre part la crise économique de 1974 doit nous rendre plus attentif à l'emploi surtout celui qui peut être généré par la population elle-même : artisanat ou commerce.

Sur ce dernier point, il convient de reconnaître que le P.O.S. n'a pas permis le développement commercial souhaité par les habitants. L'évasion reste considérable et si quelques indices permettent de penser que dans le vieux centre nous sommes à l'aube d'un renouveau le reste de la ville reste tragiquement démunie.

C'est l'ensemble de ces considérations qui conduisent le Maire et le Conseil Municipal en sa séance du 24 février 1978 à demandé au Préfet d'ordonner la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Par ses arrêtés en date du 24 avril 1978 et 12 juillet 1978, le Préfet répond à notre attente et ordonne la révision du P.O.S. en ce qui concerne :

- 1) la réduction ou la suppression de certaines emprises prévues pour l'élargissement des rues Laval, Porte-Jaune, Camp-Canadien et Buzenval ;
- 2) les mesures à apporter pour favoriser les implantations artisanales et commerciales ;
- 3) la réduction des hauteurs maximales prévues pour la construction d'immeubles ;
- 4) la suppression, la modification ou la création des réserves pour équipements publics ;
- 5) la précision de certains articles du règlement ;
- 6) la réduction de l'emprise prévue pour l'aménagement du Pont S.N.C.F. des Trois-Pierrots ;
- 7) la réduction de l'emprise prévue pour l'agrandissement du carrefour de la Béren-gère ;
- 8) le report au plan d'occupation des sols d'une zone dite « de servitude acoustique » de 150 m de part et d'autre de l'autoroute A 13.

Le groupe de travail chargé d'étudier ces modifications est réuni. Il est composé pour le Conseil Municipal, outre le Maire Président, de Madame FAUQUENOT, de MM. JONKA, LEFORT des YLOUSES, LEYMARIE, VOIZARD et de moi-même.

Deux Commissions Extra-Municipales d'urbanisme en débattent et ses membres sont d'ailleurs consultés par écrit.

Comme toujours en pareil cas, les débats sont animés et faire coïncider les aspirations des habitants au calme et à la tranquillité avec les impératifs de la Direction de l'Équipement qui doit prévoir l'écoulement de la circulation automobile qui, chaque matin, est obligée de traverser la commune, est chose difficile. Mais l'accord obtenu pour la réduction des emprises de la rue de la Porte-Jaune et du Camp-Canadien montre que cela est possible.

Fort de cette préparation et de la confiance qu'il accorde à ses représentants du groupe de travail, le Conseil Municipal dans sa séance du 23 novembre adopte le Plan d'Occupation des Sols modifié en demandant simplement quelques améliorations :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ADOPTE le Plan d'Occupation des Sols révisé figuré dans les documents ci-joints, sous réserve des modifications ci-après :

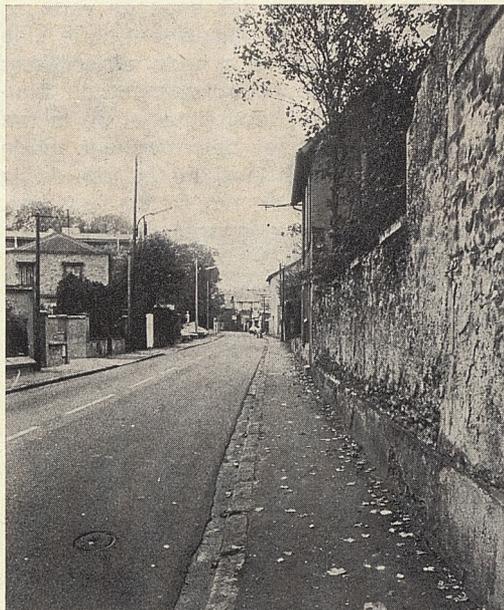
- 1) que la réservation de 30 m figurant au plan pour l'élargissement de la rue de Buzenval soit ramenée à 29 m ;
- 2) que le pan coupé à l'angle de la rue Gaston-Rollin et du boulevard Pasteur soit supprimé et remplacé par une zone non aedificandi ;
- 3) que la réserve n° 42 pour service public rue du Mont-Valérien soit maintenue sur l'ensemble du terrain ;
- 4) que les normes concernant les surfaces de stationnement (article UA 12, UC 12 et UD 12) soient abaissées pour les cliniques à 40 % SHO (au lieu de 60 % SHO) ;
- 5) que les normes concernant les surfaces de stationnement (articles UA 12, UC 12 et UD 12) soient portées à 30 % SHO pour les dépôts (au lieu de 10 % SHO) ;
- 6) que la tolérance pour les commerces inférieurs à 100 m² de pouvoir disposer d'une place de parking dans un rayon maximum de 300 m, soit réduite à un rayon maximum de 150 m autour de l'établissement (UA 12) ;
- 7) que les articles concernant le C.O.S. (UA 14, UC 14 et UD 14) soient modifiés comme suit :

le paragraphe 14-2 est supprimé et remplacé par :

« Le C.O.S. n'est pas applicable aux constructions ou aménagements des bâtiments scolaires, sanitaires ou hospitaliers destinés à la satisfaction d'un besoin collectif (privés existants et publics), ni aux équipements d'infrastructure ».

DEMANDE que ce nouveau plan soit publié sans retard.

DEMANDE que ce nouveau plan soit soumis à enquête publique en vue de son approbation.



Un accord obtenu pour la réduction des emprises de la rue de la Porte-Jaune

Entre-temps la Direction de l'Équipement a consulté tous les organismes et services administratifs concernés. Ils sont au nombre de 46 depuis le Syndicat des Transports Parisiens jusqu'à la Direction des Parcs et Jardins en passant par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la Chambre des Métiers.

Le Préfet va ainsi pouvoir publier dans les premiers jours de janvier le P.O.S. modifié qui sera alors applicable.

La mise à l'enquête publique interviendra immédiatement après. Je souhaite que chaque Clodoaldien n'hésite pas à s'exprimer à l'occasion de cette enquête.

C'est une affaire importante. Le P.O.S. régira le développement de notre Ville au cours des prochaines années. Je suis à votre disposition que ce soit à titre individuel ou collectif pour expliquer et écouter vos suggestions et remarques.

A propos du Centre Ville

La Convention d'Aménagement du Centre-Ville signée le 21 juin 1975 entre la Ville de Saint-Cloud et l'Aménageur, la SARER fait une très large part à la restauration. C'est ainsi que sur les 570 logements et 95 chambres de la zone, 390 logements et 80 chambres seront restaurés.

La Ville a anticipé dans le domaine de la réhabilitation des quartiers anciens.

Ce n'est qu'en 1977 que l'Etat, soucieux de diminuer les rénovations systématiques qui consistaient à raser certains quartiers pour les remplacer par des constructions neuves, décide d'accentuer sa politique d'amélioration de l'habitat par :

- un renforcement des aides consenties aux propriétaires ;
- une meilleure coordination avec la réforme générale du logement en particulier avec le système d'aide personnalisée au logement, l'APL.

LA RESTAURATION PAR LE PROPRIÉTAIRE :

Le but poursuivi est évidemment la conservation du patrimoine ancien dans les mains de ses actuels propriétaires. Dans ce cas le financement de l'opération est privé, mais aidée de diverses manières. Le propriétaire devra payer sa part de travaux non couverts par les subventions. Il s'en acquittera sur ses fonds propres, ou par l'emprunt auprès d'établissements bancaires habilités.

Le propriétaire pourra bénéficier de subventions, primes et prêts. La Société d'HLM « LE LOGEMENT FRANÇAIS » (1), chargé de la restauration dans le Centre-Ville, pourra utilement vous renseigner. Mieux encore, il pourra se charger de toutes les études préliminaires, de faire un bilan général de l'opération, de solliciter les subventions, de trouver le financement complémentaire et de réaliser les travaux.

LA RESTAURATION



Bientôt, 8 nouveaux logements H.L.M. : la restauration du 22, rue Royale par le Logement Français se termine

LA NON-RESTAURATION PAR LE PROPRIÉTAIRE :

Mais il se peut aussi que le propriétaire, soit en raison de l'état de vétusté de l'immeuble et des frais à y engager, soit pour toute autre raison qui lui soit personnelle, ne désire pas restaurer son immeuble. Il a alors deux solutions :

- a) soit revendre son immeuble à un autre particulier ;
- b) soit le délaisser, c'est-à-dire demander à la Ville ou à l'Aménageur de lui racheter son immeuble.

Dans le premier cas (cession à un autre particulier), la Ville peut être amenée à faire jouer son droit de préemption ; on est alors ramené au deuxième cas (rachat par la Ville).

Si la Ville laisse faire la transaction, le nouveau propriétaire se trouve avec les mêmes obligations et droits que l'ancien propriétaire.

(1) Permanence : 22, rue Royale (602.91.46) lundis et vendredis, de 14 h à 17 h 30.

L'ACQUISITION - REHABILITATION :

Dans le cas du délaissement, une expertise est faite par le Service Départemental des Domaines et une proposition d'achat est faite au propriétaire.

La transaction se fait alors en général à l'amiable, mais le recours au juge aux expropriations reste toujours possible.

Le but poursuivi par la Ville consiste à transformer ces immeubles en HLM à loyers conventionnés.

Ils sont rachetés directement par « LE LOGEMENT FRANÇAIS » qui les restaure.

Il est bien évident que si la restauration n'a pas été faite par le propriétaire c'est, le plus souvent, parce qu'elle était trop onéreuse. Le problème reste le même pour LE LOGEMENT FRANÇAIS, car les coûts d'achat et de restauration de l'immeuble n'entrent pas dans les normes HLM.

La ville est donc amenée :

- d'une part à garantir l'emprunt fait par « LE LOGEMENT FRANÇAIS » dans la limite de certains plafonds très précis ;

RESTAURATIONS DECIDEES EN COURS OU TERMINEES

TRANSFORMATION EN HLM	PRIVEE AVEC L'AIDE DE L'ANAH	PRIVEE SANS AIDE DE L'ANAH
22, rue Royale 12, rue Royale 8, rue Jeanne 24, rue Royale	42, rue Royale 8, rue du Dr-Desfossez 18, rue Royale 7, rue du Dr-Desfossez 9, rue de l'Eglise 18, rue de l'Eglise	4-6-8, rue Royale 26, rue Royale 48-50, rue Royale

- à compléter sous forme d'une subvention la différence entre les prix réels et les prix dits de référence sur lesquels sont basés les prêts accordés au LOGEMENT FRANÇAIS.

C'est dans cette optique qu'a été traitée la restauration du 22, rue Royale, que vont être traitées celles du 12, rue Royale, 24, rue Royale et 8, rue Jeanne.

Compte tenu de quelques autres perspectives d'achat, c'est 40 logements supplémentaires HLM avec loyers conventionnés qu'il est envisagé de réaliser par cette procédure.

Au pire, si la restauration d'un immeuble par cette procédure s'avérait impossible, parce que vraiment trop onéreuse pour le budget de la Ville, l'immeuble serait alors racheté par la SARER, qui le restaurerait à ses propres frais et pourrait soit le recéder ou le conserver. Il resterait sous le régime locatif avec loyers conventionnés.

C'est une éventualité vraiment peu probable.

B. CUNY

Maire-Adjoint

chargé de l'Urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE

● Permis de construire délivrés du 30-10-78 au 20-12-78 :

Date de l'arrêté du permis de construire	Adresse du chantier	Nature des travaux
30-10-78	Parking du Val d'Or	Parking couvert 2 roues
1-12-78	2, rue Jeanne	Démolition et reconstruction d'un garage
2-12-78	6 bis, allée F.-Schmitt	Ouverture de fenêtres
4-12-78	2 et 4, rue des Ecoles	Restructuration de l'Ecole Elémentaire
20-12-78	14 bis, rue du Commandant-de-Lareinty	Pavillon
20-12-78	90 bis, rue de Garches	Extension d'un pavillon

● Demandes de permis de construire déposées en Mairie et tenues à la disposition du public, conformément à la Circulaire du Ministère de l'Équipement en date du 31-12-78 relative à la publicité des demandes de permis de construire :

Date de dépôt	Adresse du chantier	Nature des travaux
11-12-78	7, rue des Terres-Fortes	Terrasse non couverte donnant accès au jardin
11-12-78	10, rue Royale	Modification de façade sur cour avec extension d'une cuisine
29-12-78	38 et 38 bis, rue du Mont-Valérien	Immeuble collectif 32 logements plus 14 chambres

vie municipale

COMITÉS DE QUARTIERS

DERNIER TRIMESTRE 1978

“ Pasteur Magenta ” animé par M. Voizard

Après avoir énuméré la liste des travaux réalisés et ceux à effectuer, Monsieur VOIZARD, Délégué de quartier, passe la parole aux habitants venus en très grand nombre ce soir-là.

Passerelle d'accès au parc

Un concours d'idée ouvert aux architectes et urbanistes sera lancé pour permettre de localiser une voie nouvelle qui s'intègre bien à l'environnement et d'accès facile. Ces travaux s'inscrivent dans ce cadre des crédits affectés au Second Plan d'Equipements Collectifs.

Plusieurs personnes ne comprennent pas pourquoi la S.N.C.F. n'assure pas ses propres responsabilités en rétablissant un accès qui pourrait être le passage à niveau, par exemple.

Monsieur JONKA, Maire-Adjoint chargé des Travaux signale à ce propos que l'intensité du trafic ferroviaire présente des dangers certainement bien supérieurs aux perturbations apportées par la fermeture temporaire de la passerelle.

Modification du Plan d'Occupation des Sols P.O.S.

M. Bertrand CUNY, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, traite largement ce sujet en pages 9 et 10.

La mise en sens unique de la rue Laval dans le sens « Général-Leclerc - rue Pasteur » fait l'unanimité.

Par contre le sens unique envisagé rue Commandant de Lareinty est mis en cause.

Il a été envisagé à l'origine pour éviter aux conducteurs de Ville-d'Avray de couper par cette rue (afin d'éviter la place Magenta) pour rejoindre la rue Gounod. Mais certains habitants craignent d'être davantage gênés par le sens unique que par les embouteillages pour rejoindre leur domicile et suggèrent d'interdire la rue dans le sens Gounod - Général-Leclerc sauf aux riverains à partir de la rue Edeline.

Quand le mur écran anti-bruit sera-t-il installé ?

Des impondérables de différents ordres : la coupe d'une allée de tilleuls centenaires, le passage de câbles EDF, la suppression de voies d'accès aux véhicules de la police, ont beaucoup retardé la date

de réalisation des travaux. En revanche, ce type d'installation nécessite de longues études préalables.

En dernier lieu, l'Equipement aurait fixé comme début de travaux janvier-février 1979.

La date sera-t-elle respectée ?

Mur écran anti-bruit



C'est à la sortie Ouest de l'Autoroute A 13 que doit être édifié l'écran

Diverses questions ont également été posées :

- Trop de voitures circulent dans le Parc de Saint-Cloud. C'est la raison pour laquelle le Conservateur, M. SCHMITZ, a créé des axes uniquement piétonniers et d'autres réservés aux voitures.
- Manque de bancs dans les abri-bus : Madame FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la qualité de la vie signale qu'ils en seront tous pourvus. Les bancs fixés à l'extérieur des abri-bus seront récupérés et disséminés dans Saint-Cloud.
- Stationnement intolérable (sur les pelouses, trottoirs, carrefour...) : place Magenta, rue Laval, rue Joseph-Lambert.

LE MAIRE communiqué :

A la suite d'un accident mortel survenu le 28 décembre, Résidence Eugénie, et à la demande du frère de la victime, Monsieur AUTIE, domicilié 8, rue Eugénie, le Maire a demandé au Directeur Général de la S.N.C.F. de renforcer les conditions de sécurité des deux passages à niveau de Saint-Cloud et de réduire les vitesses des locomotives afin d'éviter que de tels drames ne se renouvellent.

“ Val d'Or Tourneroches ” animé par M. Leymarie

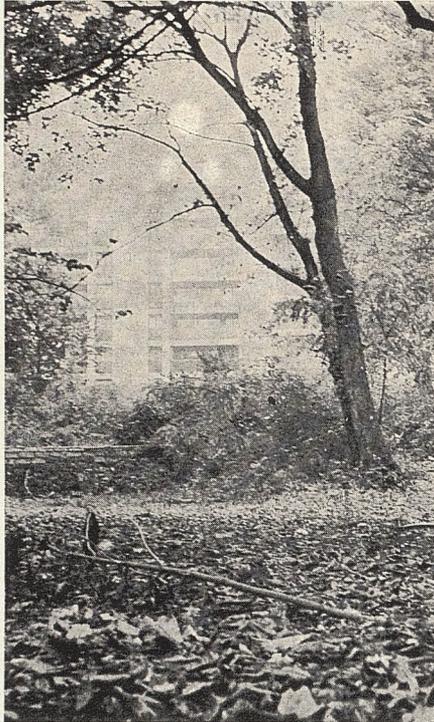
Après avoir remercié les membres du Conseil Municipal et le public d'être venus en si grand nombre, le délégué de quartier, Monsieur LEYMARIE précisa quelques données concernant la superficie du quartier « Val d'Or Tourneroches - Fouilleuse » (70 hectares) et le nombre d'habitants (2 983 au dernier recensement de février 1975).

Il annonça ensuite la liste des travaux réalisés (1) ou à exécuter prochainement (2) :

- 1) Réfection de la clôture du talus de la Gare du Val d'Or (rue Michel-Salles).
- Pose de cellule Lumendar, photo-électrique sur le parking du Val d'Or.
- Réouverture du Square Bel Air et remise en place des jeux d'enfants.
- Réfection du trottoir avenue de Fouilleuse devant ILN.
- 2) Réfection du trottoir HLM avenue de Fouilleuse.
- Aménagement des abords C.O.S.O.M. Fouilleuse (parking-plantations) par la Ville.
- Aménagement de l'Allée de l'Entraînement devant C.O.S.O.M. (à réaliser par la Direction Départementale de l'Équipement).
- Pose d'un abri-vélos sur le parking de la Gare du Val d'Or.
- Pose d'un abri-bus devant la piscine.
- Renforcement de l'éclairage du grand bassin de la piscine et mise en conformité de l'électricité.
- Remise en état par la Direction Départementale de l'Équipement du Carre-

four de la Croix du Roi et du boulevard Louis-Loucheur.

L'aménagement du Square Marie-Bonaparte, second grand thème lors de cette



Le Square Marie Bonaparte

réunion devait provoquer un débat passionné.

Deux positions radicalement opposées s'affrontèrent ce soir-là :

- Contre l'aménagement du Square : les habitants de la Résidence Marie-Bonaparte entendent conserver l'espace vert situé sous leurs fenêtres tel qu'il est — sauvage mais tranquille. Ils se refusent à la création de pistes de planches à roulettes, allées bithumées qui multiplieraient les allées et venues de motocyclistes, cris insupportables d'enfants..., etc.
- Pour l'aménagement : la municipalité considère qu'il faut au contraire rendre la cité aux enfants, faciliter promenades et aires de repos aux personnes âgées.

A ce propos, les nombreux habitants du quartier de Fouilleuse, présents à cette réunion, ont mal compris comment certaines personnes pouvaient farouchement refuser l'aménagement d'un square, qu'ils réclament, eux, dans leur quartier.

Ce qui devait faire dire à Monsieur LEYMARIE : « Il y a ceux qui veulent tout parce qu'ils n'ont rien, et ceux qui ne veulent rien parce qu'ils ont tout. »

A l'issue de cette discussion animée, Monsieur de PLINVAL, Président du Conservatoire Municipal de Musique de Saint-Cloud, rappela combien et en quoi l'éducation musicale pouvait être positive.

Activités et inscriptions démontrent bien le dynamisme du Conservatoire et de ses dirigeants qui, selon Monsieur de PLINVAL, ne devrait à l'avenir aller qu'en s'accroissant.

“ Centre ” animé par M. Maroselli

Plusieurs types de questions ont été évoquées, mais les habitants du quartier restent essentiellement concernés par « la Restauration-Rénovation du Centre-Ville » et particulièrement par les problèmes de logement.

Un propriétaire d'un immeuble a notamment demandé qu'on lui précise s'il était exact que le prix de vente de l'immeuble était abattu de 40 %, si l'immeuble était occupé et dans l'affirmative à qui allait la différence : à la ville, à l'aménageur ou... à qui d'autre ?

REPONSE DE M. HALLE, CONSEILLER TECHNIQUE A LA RENOVATION :

Il n'y a pas de différence à reverser à

quiconque. Il y a simplement une balance générale des comptes — recettes et dépenses — du bilan financier de l'opération.

L'immeuble est expertisé par le Service des Domaines. S'il est complètement libre ou si le propriétaire fait son affaire du logement de ses locataires, l'immeuble est expertisé à un certain prix.

Si au contraire il est occupé et que le logement des locataires est assuré par la ville ou l'aménageur, le prix d'expertise peut être alors inférieur jusqu'à 40 % suivant que l'immeuble était partiellement ou totalement occupé (c'est tout simplement la loi).

C'est la contre-partie de l'effort financier fait par l'aménageur pour la construction d'un bâtiment HLM de logement, le 27 rue Dailly.

Le propriétaire en question se prétend alors mis devant le fait accompli du prix proposé.

Réponse : le prix proposé n'est décidé ni par la ville, ni par l'aménageur, mais par le Service Départemental des Domaines. Si l'intéressé ne veut pas traiter à l'amiable sur ce prix, il a toujours la ressource de recourir au juge des expropriations, et même de faire appel de la décision de ce juge.

Le propriétaire n'est donc pas sans ressource devant l'aménageur.

DES TRAVAUX EFFECTUES, D'AUTRES DEMANDES :

En tout début de Comité, Monsieur MA-ROSELLI, Délégué de quartier, avait énuméré la liste des travaux effectués depuis la dernière réunion :

- réfection des trottoirs et de l'éclairage rue Gaston-Latouche et place Silly (où une cabine téléphonique a été installée) ;
- aménagement du carrefour Dailly et de la rue Vauguyon ;
- mise en place de 30 jardinières ;
- réfection de l'escalier rue du Docteur-Desfossez.

A l'issue de celle-ci plusieurs demandes concernant la voirie ont été formulées :

- une voie en impasse ne pourrait-elle être envisagée à l'entrée de la rue Feudon. Une rampe serait également nécessaire en bas des escaliers où l'éclairage est éteint en permanence ;
- pourquoi avoir fait installer des parcmètres place du Pas ?

Le boulanger, Monsieur COCHARD, intervient avec virulence pour dire que les



Des parcmètres pas toujours bien ressentis

camions de livraisons ne peuvent plus stationner devant son commerce, et refuse de payer ses contraventions. Au

lieu de mettre « les contractuelles au four » comme le suggère le boulanger, Madame FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la Qualité de la Vie propose plutôt d'enlever les parcmètres.

CADRE DE VIE :

UN QUARTIER EN TRAIN DE MOURIR

Le quartier du Centre souffre d'un manque d'animation : des groupes folkloriques, des manifestations ponctuelles de tous ordres sont souhaitées.

Il semble aussi que, concernant l'animation existante, l'information soit un peu ou mal perçue : la Foire à la brocante où le marché, ayant pourtant fait l'objet d'une large diffusion, semble parfois ignorés.

PROLIFERATION D'ANIMAUX : POUR OU CONTRE

La prolifération des chats, des pigeons et des rats dans le quartier inquiète les riverains mais la diversité des opinions à ce sujet ne participe pas à élaborer une action qui viserait à se débarrasser de ces animaux, vecteurs microbiens dans la plupart des cas.

“Côteaux-18 Juin” animé par Mme Olivier

La réunion du Comité de Quartier n° 3 (Coteaux - 18 juin) du 7 décembre, à laquelle assistaient Monsieur le Maire et plusieurs Adjointes et Conseillers Municipaux, a permis d'aborder tous les points qui préoccupent la population de ce secteur :

- animation,
- commerce,
- circulation et stationnement,
- qualité de la vie.

Mme OLIVIER avait d'abord rappelé les nombreux travaux exécutés depuis la dernière réunion ou en cours et les mesures prises pour l'agrément et la sécurité des piétons :

- les trottoirs avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny,
- le boulevard Sénard devant l'Ecole des Coteaux,
- la rue du 18-juin,
- l'installation d'un wc au square des Milons,
- la pose de nombreux bancs, de corbeilles à papier et de bornes quai Carnot.

Rappel aussi de la rentrée scolaire qui a été facilitée par l'ouverture de deux classes au Groupe Scolaire des Coteaux.

Mme OLIVIER évoque ensuite l'animation du quartier : l'ouverture d'ateliers pour les jeunes.

M. ROCHICCIOLI, Maire-Adjoint chargé des Sports, expose les projets de semaine sportive à l'étude pour le printemps 1979 et fait le point des pourparlers avec le comité de gestion du Stade Hachette.

Un premier résultat acquis a été l'accord donné par ce comité pour la mise à disposition le mercredi après-midi d'un court de tennis.

Pour développer les activités sportives et culturelles dans le quartier, et en réponse aux demandes qui lui ont été exprimées par un groupe de jeunes, M. FOURCADE a demandé à la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Cloud de mettre sur pied un club de ping-pong et d'organiser des séances de cinéma pour les scolaires. Une première projection vient d'avoir lieu et a obtenu un succès certain : cette initiative est donc à encourager.

Plusieurs participants ayant fait part des insuffisances de l'activité commerciale, M. FOURCADE expose que ce problème préoccupe le Conseil Municipal et que des mesures en faveur de l'implantation des commerces et d'une zone artisanale ont été prises à l'occasion de la révision du Plan d'Occupation des Sols. Parallèlement, la ville s'efforce de développer les marchés forains.

De nombreux points sont encore abordés :

- le sens unique avenue Belmontet au sujet duquel deux thèses s'affrontent,
- la vitesse des voitures sur le quai Carnot,
- le passage trop matinal de la benne à ordures,
- le mauvais état de l'allée Florent-Schmitt,
- l'éclairage de la passerelle de l'Avre.

M. le Maire et Mme FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la qualité de la vie, répondent à ces nombreuses questions et la séance est levée à 23 heures.

“ Montretout ” animé par M. Guay

C'est la voirie qui, dans ce Comité de Quartier situé dans la partie haute de Saint-Cloud constitue une des principales préoccupations.

En tout début de réunion, Michel GUAY, Délégué de Quartier, annonça la liste des travaux exécutés :

- réfection des trottoirs rue René-Weill et de La Garenne ;
- revêtement d'une allée du Cimetière ;
- mise en service du nouveau cimetière intercommunal des ULYS fin 1979.

Michel GUAY précise aussi que la propriété PLANTIVAUD servira de dépôt au garage communal et que le numéro de téléphone :

RECLAMATIONS SERVICE VOIRIE
est le 602 65.35

Il rappelle les travaux entrepris à l'Ecole de Montretout un peu avant la rentrée des classes : peinture intérieure et ravalement extérieur.

Nicolas FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la Qualité de la Vie, signale à ce propos que les bureaux de vote seront désormais installés dans le restaurant scolaire et non plus dans les salles de classe.

Animation Commerciale : de nombreuses initiatives :

Le marché de la Place de l'Eglise créé à l'initiative des commerçants du Centre remporte un grand succès.

De même, il est prévu au Printemps prochain un renouvellement de la foire à la brocante et la réalisation d'un week-end commercial.

Première question :

La rue René-Weill a fait l'objet d'une pétition concernant le double sens interdit.

Les habitants du quartier souhaitent à cet égard :

- la restitution de panneaux pliants sur lesquels serait précisé le nombre de jours scolaires (145 par an) ; (Nicole FAUQUENOT précise que ce point était effectivement prévu)
- réduire la durée de l'interdiction : 10 minutes au lieu de 15 ou 30.

STATIONNEMENTS GENANTS :

- le stationnement des cars gênent considérablement la circulation rue de Buzenval.

Suggestion : les faire rentrer dans la cour de l'Ecole.

Nicole FAUQUENOT répond qu'il existe une législation particulière pour les transports en commun ne permettant pas de retenir cette proposition.

- rue Joseph-Leguay :

L'Entreprise C.C.P.L. (*) ne respecte :

- ni panneaux, ni réglementation ;
- les trottoirs sont utilisés comme moyen de stockage (et ne sont jamais nettoyés côté impairs).

Les riverains ont donc à se plaindre tant des bruits que des odeurs.

- rue du Camp-Canadien (entre la rue Michel-Salles et la rue de l'Avre) : ne serait-il pas possible de poser des ar-



Il est prévu au Printemps prochain un renouvellement de la foire à la brocante

ceaux ou des bornes fixes sur les trottoirs, les riverains ne peuvent accéder à leur entrée d'escalier les jours de courses.

De nombreuses autres questions devaient également être posées concernant :

- l'élargissement de la rue de la Porte-Jaune ;

- aménagement de la zone artisanale carrefour Washington ;
- demande de CREATION DE COURS DE CUISINE ;
- heures de passage des éboueurs.

(*) Comptoir Clodoaldien des Produits Laitiers.

OU ET QUAND VOS PROCHAINS COMITÉS DE QUARTIERS ?

JEUDI 19 AVRIL :

COUTUREAU - REPUBLIQUE
Centre de Loisirs, 7, rue Gounod
animé par M. GUAY

JEUDI 26 AVRIL :

CENTRE
Salle Ravel, 14, rue des Ecoles
animé par M. MAROSELLI

JEUDI 3 MAI :

VAL D'OR - TOURNEROCHEs - FOUILLEUSE
Ecole du Val d'Or
animé par M. LEYMARIE

JEUDI 17 MAI :

COTEAUX - 18 JUIN
Salle Municipale, 33, quai Carnot
animé par Mme OLIVIER

JEUDI 31 MAI :

PASTEUR - MAGENTA
Auditorium, 7, rue Sevin-Vincent
animé par M. VOIZARD

JEUDI 21 JUIN :

MONTRETOUT
Salle Municipale, 36, avenue Foch
animé par Mlle MESSAGER

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE

Séance du 29 Novembre

Le but de cette réunion était la présentation par Monsieur VIELHESCAZE de son action au théâtre Jean VILAR à Suresnes, d'une éventuelle collaboration entre celui-ci et la Ville de Saint-Cloud, et une information sur le Centre Culturel.

Monsieur VIELHESCAZE précise l'action polyculturelle du théâtre Jean VILAR (théâtre, musique, danse, variétés, expositions) plutôt que des activités de rencontres entre les associations de Suresnes. Il désire centrer son animation autour d'un thème pour inciter le public à se familiariser avec les diverses formes artistiques.

De janvier à avril, le thème choisi sera inspiré par le vers de SHELLEY « Et si nous parlions enfin d'amour... ».

THEATRE :

- Amour et argent « Les Fausses Confidences » de MARIVAUX, avec Jean-Claude DROUOT (création).
- Amour et caste : PLATONOV de TCHEKHOV, avec Samy FREY.
- Amour et science : « Les Femmes Savantes » de MOLIERE.

MUSIQUE : un programme romantique :

- Un concert de musique romantique française.
- De la pop music.
- Des variétés avec Yves DUTEIL, Marie-Paule BELLE et Raymond DEVOS.

En CINEMA, les titres ne manquent pas :

De septembre à décembre 1979, le thème sera la Révolution Française.

THEATRE :

- « Le mariage de Figaro » de BEAUMARCHAIS (création).
- Une pièce contemporaine sur SAINT-JUST.

EXPOSITION : La Révolution Française, en liaison avec les communes voisines.

MUSIQUE : MOZART.

Monsieur VIELHESCAZE désire travailler avec les enseignants, les écoles, les lycées et les comités d'entreprise de la région.

La collaboration du théâtre Jean VILAR et de la Ville de Saint-Cloud peut s'envisager de trois façons.

Dans le cadre :

- de la programmation normale du théâtre, l'organisation de sorties groupées, de soirées réservées à des tarifs collectifs, le tout supporté par un effort publicitaire de Saint-Cloud ;
- du travail de création de la compagnie du théâtre de l'Ouest parisien, Saint-Cloud pourrait prendre en charge l'organisation d'une soirée pour chaque création soit à Saint-Cloud, soit à Suresnes ;
- des soirées co-organisées pour la tenue au théâtre Jean VILAR de concerts, variétés, spectacles dramatiques ou pour enfants, choisis ensemble notamment par le canal d'une association culturelle.

Monsieur BASSINET remarque qu'une collaboration a déjà existé avec des réalisations musicales communes (un concert de Yehudi MENUHIN et un autre avec l'orchestre de Lyon) ; qu'il existe avec Suresnes des courants commerciaux et qu'on peut certainement créer des courants d'échanges culturels.

Pour faciliter les relations avec le public, chaque thème sera supporté par des cartes d'abonnement qui seront des cartes permanentes d'entrée, valables pour tout un cycle et amorties dès le quatrième spectacle : chaque cycle comporte huit spectacles différents.

Avantages :

- financier ;
- de priorité de location ;
- de simplicité d'utilisation (il suffit de téléphoner pour retenir sa place). Un journal « Rendez-vous » sera envoyé gratuitement et en priorité aux porteurs de cartes, qui seront de deux sortes.
- les cartes personnelles individualisées ;
- les cartes de collectivité frappées du cachet de l'association et réservées à ses membres.

Se pose bien sûr le difficile problème de l'information en se rappelant que l'affichage sauvage tue l'information : l'affiche n'est qu'un rappel et une confirmation.

Le théâtre Jean VILAR reçoit une subvention départementale et une autre attachée à la Compagnie de l'Ouest Parisien dirigée par Monsieur VIELHESCAZE (et qui a une gestion autonome).

La recette publique est faible : d'où le désir de l'augmenter en s'assurant par la vente des cartes d'abonnement des recettes sûres (objectif : vente de 1 000 cartes).

Rappelons-nous qu'un fauteuil coûte 100 F, que le théâtre privé bénéficie d'un fonds de soutien. Le théâtre Jean VILAR est géré par 8 permanents : 4 animateurs et 4 techniciens et administrateurs, alors que Boulogne a 18 permanents et Rueil 11.

Après l'exposé de Monsieur VIELHESCAZE, il y eut un débat animé sur la nécessité de créer des habitudes de sorties théâtrales sur place, d'informer par le canal des associations, comités d'entreprises, groupes scolaires.

L'expérience montre que le nombre des spectateurs augmente dans les théâtres de périphérie et que ceux-ci ont tout à gagner à voir leur nombre augmenter car la consommation culturelle des personnes qui les fréquentent est en progression.

LE CENTRE CULTUREL

Il nous avait paru important aussi de demander à Madame BRUNAU, chargée de la réalisation du Centre Culturel, d'exposer les modifications apportées au plan de ce centre pour en diminuer le coût, la première adjudication dépassant de 40 % les prévisions.

L'ensemble des mesures d'économie amène à :

- supprimer le balcon de la grande salle tout en gardant le même nombre de places (399) ;
- écrêter de 2,70 m l'ensemble du projet, ce qui est possible grâce à la suppression du balcon.

Ces modifications entraîneront une économie de chauffage et d'éclairage puisque le volume de l'ensemble sera diminué.

En modifiant l'agencement des jardins, on aménagera davantage de parkings pour arriver à une capacité de 90 places de stationnement.

Il faut donc revoir plans et devis descriptif et lancer un nouvel appel d'offres. Début des travaux envisagé pour la fin mars.

Séance du 19 Décembre

Madame TASSENCOURT et Monsieur Thierry MAULNIER sont venus exposer à la Commission leur façon de gérer et d'animer le Théâtre Montansier à Versailles.

Théâtre d'alternance subventionné par la ville (1 550 000 F en 1978) et donné en concession à Mme TASSENCOURT qui a toute liberté dans le choix de ses programmes ; l'on y présente des spectacles culturels et des spectacles de distraction, des concerts, des conférences avec projections de diapositives, auxquels s'ajoutent des animations dans les établissements scolaires, des ateliers-théâtre et le concours inter-scolaire d'art dramatique auquel ont participé 120 troupes l'an dernier, dont une de Saint-Cloud. Le cinéma, étant donné le nom-

bre de salles existant à Versailles, n'y est pas autorisé.

Ce théâtre de périphérie retrouve les mêmes problèmes que le théâtre Jean Vilar : poids important des charges salariales, importance du vedétariat dans la distribution des pièces (mais les cachets sont difficiles à supporter par une salle de 700 places pour un petit nombre de représentations), difficulté de l'information. Pour Montansier, le principal support publicitaire est, outre le souci de qualité qui, seul, peut convaincre le public de préférer le théâtre de périphérie aux salles parisiennes, le bulletin bleu bien connu, tiré à 200 000 exemplaires et distribué dans toute la région, deux mille abonnements assurent un fonds de trésorerie sûr.

Le choix des spectacles est inspiré par l'opportunité des départs des pièces jouées à Paris qui, souvent, commencent leur tournée par Versailles et trois créations par an, grandes reprises ou adaptations de pièces étrangères tirées de romans connus.

Mme TASSENCOURT ne tait pas les difficultés financières auxquelles elle se heurte constamment : aucun spectacle, fut-il joué à bureau fermé à l'excellent taux moyen de remplissage de 70 % par an. Son enthousiasme et sa tenacité parviennent à donner une âme à ce théâtre dont la renommée dépasse de loin les frontières de Versailles.

Mireille WORBE
Rapporteur

urbanisme

Séance du 8 Novembre

La Commission Extra-Municipale de l'Urbanisme s'est réunie le 8 novembre 1978 sous la présidence de Monsieur CUNY et en présence des représentants de la Direction Départementale de l'Équipement avec comme ordre du jour : « Examen de modifications au Plan d'Occupation des Sols de la Ville ».

Monsieur CUNY rappelle qu'après son adoption éventuelle par le Conseil Municipal, le projet de modification sera publié, qu'une enquête publique sera ouverte et que tout intéressé pourra formuler des remarques auprès du Commissaire ou sur un cahier déposé en Mairie. Nous remercions les membres de la Commission qui ont bien voulu nous adresser leurs réflexions sur ce projet avant la réunion : Madame MACQUERON, MM. CHIDLOVSKY, DEMAZET, HEREL et ROSSET.

Ces observations ont été portées à la connaissance des participants, ont permis de clarifier le débat, et souvent d'améliorer le projet. Les principaux sujets évoqués sont les suivants :

- Rue Lauer : les participants se réjouissent de sa fermeture.



Passerelle de l'Avre : Il s'agirait plus de mesures propres à faciliter les deux roues

VOIRIE :

- Rues de la Porte-Jaune et du Camp-Canadien :

Les emprises ont été réduites conformément aux vœux des précédentes Commissions Extra-Municipales : il n'y a plus de raccordement élargi avec la A 185. Il existe toujours un plan d'élargissement de la voirie au niveau de la Bérengère mais il n'est pas actuellement programmé. La piste cyclable est maintenue.

- Autres pistes cyclables :

Certains participants se sont étonnés que le plan ne prévoit pas de piste entre le Parc et le Bois de Boulogne via la Passerelle de l'Avre, comme il en avait été question. Il est répondu que le projet n'est pas au point, qu'il ne s'agira vraisemblablement pas à proprement parler d'une piste cyclable mais de la mise en œuvre de mesures propres à faciliter la circulation des deux roues (réglementation particulière telle que l'interdiction de certains véhicules, fixation d'itinéraires conseillés).

ZONE COMMERCIALE :

Une grande partie de la commission souhaiterait qu'elle soit supprimée entre les rues Preschez et Pigache. Les commerçants ne sont toutefois pas d'accord.

H.L.M. :

Les H.L.M. à construire éventuellement en zone UD (habitations basses et petits collectifs) ne dépasseront pas trois niveaux (R + 2) et seront entièrement

conformes au règlement de la zone.

PARKINGS :

Une partie de la Commission a regretté que les exigences de stationnement soient pratiquement les mêmes pour les surfaces importantes et pour les commerces de détail : les petits commerces auraient en particulier été contraints d'avoir deux places de parking. La Direction Départementale de l'Équipement

a cependant fait remarquer que la Ville sera de plus en plus motorisée à l'avenir, un assouplissement a cependant été proposé.

RESERVES :

Certaines réserves ont été supprimées à la suite de la réalisation de l'opération en cause (Heures Claires par exemple).

Joël LEFORT DES YLOUSES
Rapporteur

ENSEIGNEMENT

Séance du 13 Novembre

M. VINSON ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Choix du jour de congé à la disposition du Maire.
- Etude des fonctions qui pourraient être confiées à une infirmière scolaire municipale.

CHOIX DU JOUR DE CONGE

Après discussion, la Commission est favorable à l'octroi de ce congé et propose d'accorder aux Etablissements scolaires deux samedis matins.

Pour 1979, les dates choisies sont le 28 avril qui précède le pont du 1^{er} mai et le 2 juin, veille de la Pentecôte.

DEFINITION DES MISSIONS

DE L'INFIRMIERE SCOLAIRE MUNICIPALE

Les infirmières scolaires municipales depuis 1941, date de la création des emplois, ont été progressivement remplacées par des infirmières nommées par la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales).

Une seule, Mlle LE SAUNIER, reste actuellement en poste, mais elle assure pendant 9 mois par an, l'encadrement sanitaire au Centre Alpin de Tamié.

Actuellement, chaque médecin scolaire doit assurer la surveillance de 10 000 enfants et chaque infirmière de la DASS, tenir les dossiers de 2 500 à 3 000 enfants.

Dans ces conditions, le bilan médical de 3 ans n'est pas assuré et les enfants des écoles pré-élémentaires ne sont tous vus par le médecin scolaire qu'au moment de l'entrée en élémentaire, à 6 ans.

LA COMMISSION EST TRES FAVORABLE A L'ORGANISATION DE CE BILAN DE 3 ANS

M. VINSON étudiera avec le P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) et la D.A.S.S. comment il pourrait être généralisé.

Le problème des urgences est réglé de façon satisfaisante par une convention entre l'Hôpital de Saint-Cloud et les Chefs d'Etablissements.

La liaison Ecole-Hôpital serait améliorée par l'utilisation d'un **dossier médical** sommaire qui serait confié par les parents aux Directeurs.

La commission est très favorable à la mise en place d'un tel dossier.

Le Docteur BREARD en établit le projet, la Mairie le diffusera.

Quant aux **missions de l'infirmière municipale**, leur recensement a conduit aux observations suivantes :

- Soins d'urgence à l'Ecole ou pendant les sorties de groupe — sa présence n'éviterait pas toujours l'intervention de l'Hôpital ; l'on ne pourrait compter

sur elle que s'il y en avait au moins une par école, et même plus, s'il faut accompagner les enfants en sortie. Personne ne recommande une telle embauche.

- **Vaccination.** — Cette activité occasionnelle peut probablement être assurée, hors du temps des classes transplantées par l'Infirmière de Tamié.

- Lutte contre la pédiculose. — Il s'agit de compléter l'action de la DASS par un examen systématique de tous les enfants.

- **Soutien psychologique aux enseignants.** — Il faudrait au moins une infirmière pour 2 groupes scolaires, mais ne pourrait-on aussi faire appel plus souvent aux assistantes sociales scolaires et municipales dont l'action n'est pas suffisamment connue des participants.

- **Education de la santé.** — Il s'agirait d'aider les médecins de la DASS dans leur mission éducative. Cette tâche n'est pas réservée qu'à l'infirmière municipale.

- Une infirmière municipale est indispensable à Tamié et à Saint-Brévin lorsque des classes y sont transplantées.

Françoise OLIVIER
Rapporteur

RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE DU CENTRE

Placé dans le cadre général du plan de rénovation du quartier du Centre, ce projet a d'abord fait l'objet de plusieurs études au cours des années passées et de nombreuses concertations avec tous les milieux concernés. Examinée au sein de la Commission Extra-Municipale de l'Enseignement, présentée devant le comité de quartier du Centre, l'étude, qui avait été confiée au Cabinet Y. BOESSE, a pu ainsi recueillir de nombreux avis des enseignants, des parents d'élèves et des habitants du quartier.

La vieille école du Centre complétée au fil des ans par divers équipements, présentait des caractéristiques de vétusté indéniable ne répondant ni aux règles de sécurité, ni aux normes pédagogiques et risquait de ne plus être adéquat à l'égard des besoins de scolarisation des années 1983.

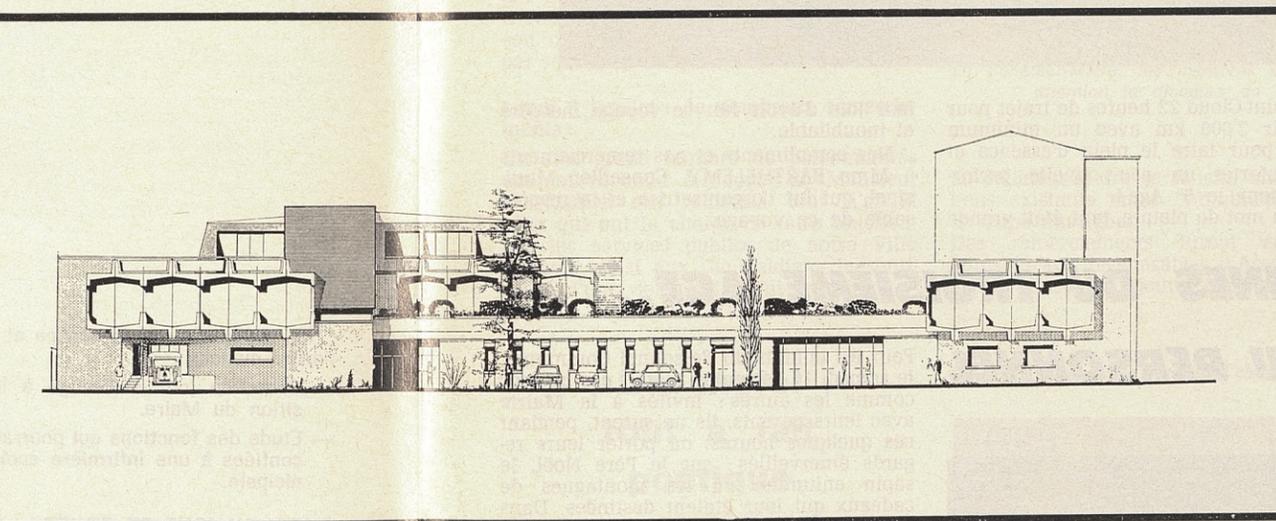
La Municipalité et l'architecte ont donc conçu leur projet avec le souci de répondre à un certain nombre d'impératifs.

Il a tout d'abord paru souhaitable de faire en sorte que la nouvelle école s'intègre à son environnement et prenne

en considération les besoins socio-culturels du quartier du Centre. Il était également nécessaire que le projet répondit aux prévisions d'effectifs de « l'après rénovation » ainsi qu'aux normes académiques (nombre d'élèves par classe, salle de gymnastique, bibliothèque, salle des maîtres, ateliers jumelés à certaines classes, etc.) et qu'il fût conforme aux règles d'hygiène et aux normes de sécurité.

Enfin, dernier critère mais non le moindre, le projet devait respecter les impératifs budgétaires et s'insérer dans les prévisions du second plan d'équipements collectifs de la Ville de Saint-Cloud.

Les travaux de démolition avaient commencé pendant l'été 1978 afin de ne pas perturber l'activité scolaire



Mise au point définitive du projet

Celle-ci eut lieu durant le second semestre 1978 et comporta deux actions parallèles.

La première fut menée devant les diverses instances administratives concernées en vue d'obtenir le permis de construire et de recueillir tous les avis favorables et observations utiles en vue de mettre au point les détails du projet.

La seconde concernait l'état des lieux. Il était en effet indispensable que des sondages fussent réalisés pour s'assurer que la construction future reposât sur un terrain sûr.

par Jacques Jonka

Maire adjoint chargé des travaux

Réalisation du projet

Dans le souci de ne pas perturber l'activité scolaire, il fut décidé de commencer les travaux durant les vacances d'été 1978 en démolissant le bâtiment à usage de services et en aménageant ses abords. Le bâtiment à usage de classes était ainsi conservé et une palissade isolant

les cours de récréation de la zone de chantier permettait de garantir aux maîtres et aux familles les conditions de sécurité indispensables pour les enfants. Les dispositions sont prises pour qu'il en soit ainsi durant toute la durée des travaux.

Consistance du projet

Celui-ci comporte deux tranches pour répondre aux impératifs décrits ci-dessus.

La première tranche comporte la réalisation complète d'un bâtiment d'équipements et services (restaurant scolaire, salle de gymnastique, sanitaires, service médical, etc.) et de trois logements pour le corps enseignant.

Ce bâtiment sera édifié le long de la rue des Ecoles et comportera un accès pour la population du quartier distinct de l'entrée de l'école proprement dite.

Le choix de l'architecte s'est porté sur un plan s'intégrant le mieux possible au quartier tout en comportant des lignes modernes, de larges ouvertures, des bandes de verdure et des matériaux chauds à l'œil.

La seconde tranche comporte la restructuration du bâtiment des classes situé du côté de l'hôpital et l'aménagement des cours avec réalisation d'un préau.

Cette opération, en greffant sur l'ancienne structure des éléments permettant d'élargir la surface disponible par étage et en rationalisant les façades, vise à améliorer l'état général des lieux et à créer des conditions satisfaisantes de sécurité et de confort.

Un groupe scolaire moderne

C'est en conclusion ce que nous avons voulu réaliser.

Après une large consultation auprès des personnes concernées, la Municipalité a voulu doter le quartier du Centre d'un ensemble équilibré qui aille dans la perspective de la fin des travaux de rénovation et qui sur un plan architectural soit à la fois conforme aux impératifs modernes et aux données de l'environnement.

manifestations communales

Un voyage à Rome inoubliable

Grâce à la Municipalité, le Troisième Age a passé un magnifique séjour d'une semaine à Rome logeant dans un ancien Palais datant du XV^e siècle, près de la Basilique.

— Dimanche : Bénédiction du Pape place St-Pierre.

— Mercredi : Audience près du St Père. Visite de la Basilique, du Vatican et de ses jardins.

— Visite de Rome, Naples, Pompéi, Florence, Tivoli, accompagné d'un soleil éclatant.

Retour non par le train puisqu'il y avait des grèves, mais en car : Rome



direct Saint-Cloud 22 heures de trajet pour accomplir 2 000 km avec un minimum d'arrêts pour faire le plein d'essence et se reconforter un peu : quelle performance pour le 3^e Age !

Pas un mot de plainte, tant était grande

leur joie d'avoir fait ce voyage inespéré et inoubliable.

Nos compliments et nos remerciements à Mme BARTHELEMY, Conseiller Municipal, qui fut l'organisatrice et la responsable de ce voyage...

NOËL DES PERSONNES DU TROISIÈME AGE...

...ET DES ENFANTS DU PERSONNEL



Phipi : un retour dans le passé « fantaisiste » revu et corrigé par Pierre LAMBERT-LIMAT

La troupe des « CHANTECLERS » de Pierre LAMBERT-LIMAT est revenu à Saint-Cloud mais cette fois dans le cadre des fêtes de Noël. C'est en effet l'opérette « Phipi » qui a été présentée cette année aux personnes du Troisième Age. Ce spectacle, très apprécié, était offert par le Bureau d'Aide Sociale que repré-

sentaient le Docteur ARNAUD, Maire-Adjoint, Mme BARTHELEMY et M. MAROSELLI, Conseillers Municipaux.

On notait également la présence attentive de M. BASSINET, Premier Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles et celles de nombreux Membres du Conseil Municipal.

Pour les enfants du Personnel Communal, le samedi 16 décembre n'était pas un jour comme les autres : invités à la Mairie avec leurs parents, ils ne surent, pendant ces quelques heures, où porter leurs regards émerveillés : sur le Père Noël, le sapin enluminé ou les montagnes de cadeaux qui leur étaient destinées. Dans le cadre de cet « arbre de Noël », un spectacle de prestidigitation leur permit d'apprendre des « tours à refaire à la maison » et à l'issue desquels fut offert un goûter. Une merveilleuse après-midi pour prendre patience jusqu'au jour de Noël.



CÉRÉMONIES DES VŒUX A LA MAIRIE

Deux cérémonies distinctes ont marqué les souhaits de bonne année formulés par le Maire au personnel communal puis quelques jours plus tard aux personnalités clodoaldiennes.

Judi 4 janvier : des vœux au personnel :

Le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur LAURENT, rappela à cette occasion que : « Du chef de service qui étudie un marché de travaux ou négocie une acquisition foncière à l'agent de voirie qui assure l'entretien d'un quartier, chacun a un rôle important à jouer. »

Le Sénateur-Maire devait ensuite prendre la parole, insistant notamment sur les répercussions occasionnées par une société en crise et les risques encourus par une administration qui se développe. Il renouvela, à l'issue de cet exposé, en son nom et au nom du Conseil Municipal ses vœux les plus chaleureux.

Lundi 8 janvier : de nombreux remerciements :

Un très grand nombre de personnalités avaient répondu à l'appel de Monsieur FOURCADE qui remercia tout d'abord ceux qui ont la charge de faire fonctionner les services publics de notre Ville donnant ainsi aux Clodoaldiens le sentiment d'une collectivité qui marche.



Le Sénateur-Maire, les membres du Conseil Municipal et le personnel ont écouté avec attention le discours de M. LAURENT, Secrétaire Général de la Mairie

Le Sénateur-Maire se félicita ensuite des liens existants entre l'Administration et le corps enseignant.

Des remerciements furent également adressés aux responsables d'Associations, d'entreprises. Il ajouta pour terminer :

« Je forme des vœux de développement, plus généreux, plus nationaux en espérant que les problèmes qui nous assaillent de toute part seront résolus. C'est le sens que je veux donner à cette manifestation. »

Un merci tout à fait poétique

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un poème d'Emile Verhaeren et les vœux de la Municipalité avaient été apposés sur le Mobilier Urbain Clodoaldien. Madame MATHONNIERE, Sous-Directrice du Collège Verhaeren, en a été particulièrement touchée :

Merci, Monsieur le Maire,
Pour les Clodoaldiens,
Merci pour ce printemps,
Qui perce le verglas.

Merci pour ces vœux écologiques,
« Réservés aux piétons » pour ainsi dire.
Merci pour ce cristal de poésie,
Dans les cristaux de neige,
Et du Collège Verhaeren,

Nos meilleurs vœux pour la Mairie,
Pour cette Ville dressée comme une

[proue,

Du grand vaisseau de Paris.

Ces deux cérémonies ont fait l'objet de nombreuses remises de Médailles :



Le 8 janvier, la grande Médaille d'Or de la Ville de Saint-Cloud fut remise à M. GUYOT, Trésorier Principal nommé dans le 5^e arrondissement à Paris

Ordre National du Mérite :

Mme Jeanne DURSUS (Chevalier)

Médaille de la Jeunesse et des Sports :

M. Jean-Michel OYHENART (Argent)

M. Christian CHARTIER (Bronze)

M. Marcel DASSAULT (Bronze)

Médaille d'Honneur

Départementale et Communale :

Mme Marie LEGUYADER (Argent)

Mme Simone PICOT (Argent)



M. OYHENART, Directeur de l'Ensemble Sportif des Tourneroches (voir page 28), M. ROCHICCIOLI et M. FOURCADE

INAUGURATION DU CENTRE DE SOINS DE MONTRETOUT



La visite du Centre de Soins du 38-40, boulevard de la République a commencé d'une façon originale.

Le Sénateur-Maire joua en effet le rôle de l'intervieweur et non — une fois n'est pas coutume — celui de l'interviewé.

Jean-Pierre FOURCADE : Avez-vous un apport de clients nouveaux ?

Réponse des Infirmières : Environ 25 %, les autres sont anciens.

J.-P. F. : Votre action concerne-t-elle uniquement Saint-Cloud ?

Réponse : Saint-Cloud mais également Garches.

J.-P. F. : Combien assurez-vous de soins quotidiens ?

Réponse : Environ 25 par jour au Centre de Montretout. Une centaine étant assurée au total dans les trois Centres (*).

Il poursuit ensuite la visite entouré de M. BASSINET, 1^{er} Maire-Adjoint, de nombreux Membres du Conseil Municipal et de M. JOULIA, Président du Comité d'Entraide qui devait préciser l'Historique des nombreuses actions sociales entreprises depuis des années.

M. FOURCADE expliqua ensuite en quoi le Centre de Soins constitue un élément d'apport de la Ville, justifié pour trois raisons :

- **La récréation des activités d'origine :**

La construction d'un nouveau cadre de vie ne doit pas impliquer la disparition des éléments d'accompagnement. C'est pourquoi il était tout à fait souhaitable qu'un centre de soins s'intègre dans une structure nouvellement réalisée comme l'immeuble du 38-40, boulevard de la République.

De plus, la notion de culture n'est pas oubliée puisque la Maison des Jeunes et de la Culture pourrait y avoir des attaches.

- **D'importants services rendus :**

Grâce à son organisation, le Comité d'Entraide rend des services très importants.

Cette action s'inscrit parfaitement dans le cadre de notre politique sociale, qui compte tenu des tarifs pratiqués ne peut être rentabilisée sans subventions (devant toutefois rester dans la limite du raisonnable).

- **Faire naître une certaine animation :**

L'existence de ce centre devrait permettre de créer une certaine animation : une assistante sociale pourrait par exemple y assurer une permanence.

Il devait ajouter pour conclure :

« Je suis heureux que la Municipalité ait participé à ce rajeunissement et qu'à partir de ces installations modernisées, soient apportées un certain nombre de réponses aux besoins qui se posent quotidiennement ».

(*) CENTRE DE SOINS DE MONTRETOUT, 38, boulevard de la République - Tél. 771 04.53.

CENTRE DE SOINS DU QUARTIER DU CENTRE, 27, rue Dailly - Tél. 602 59.73.

CENTRE DE SOINS DES COITEAUX, 11, rue Albert-1^{er} - Tél. 602 00.56.

CARNET

LEGION D'HONNEUR

Décret du 19 décembre 1978

Au titre du Ministère de la Santé et de la Famille :

Chevalier :

Mme LANCRENON Louise, épouse OSSUDE, 27, rue Paul-Doumer, 75016 Paris

Au titre du Ministère de l'Agriculture :

Chevalier :

M. Jacques PEILLON, 133, Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Décret du 30 novembre 1978

Au titre du Ministère de la Défense :

Commandeur :

M. Pierre MULLER, 4, avenue Caroline

Décret du 12 décembre 1978

Au titre du Ministère de l'Intérieur :

Chevalier :

Mme GILLET Jeanne, épouse DURSUS, 20, rue du 18-Juin

Au titre du Ministère du Budget :

Chevalier :

M. Robert PODEUR, 4, rue du Camp-Canadien

MEDAILLE MILITAIRE

Décret du 10 novembre 1978

Au titre du Ministère de la Défense :

M. Jean-François LIBMOND, 37, rue Royale

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE DE SAINT-CLOUD

Connaitre la harpe

Après l'ouverture de la classe de Harpe en octobre 1978, le Conservatoire se devait de faire connaître à tous ses élèves ce nouvel instrument.

La « grande salle » de la rue du Mont-Valérien était certes bien petite pour accueillir le jeudi 14 décembre tous les enfants venus à cette présentation. Ce soir-là, il y avait un air de fête, et les regards émerveillés des enfants du sapin de Noël à la Grande Harpe dorée, s'interrogeaient sur la présence de cette petite sœur qu'est la harpe celtique.

Passant de l'une à l'autre Madame THIERRY-JOHANNEL, Professeur de la classe,

leur expliqua l'évolution à travers les âges de cet instrument plein de poésie. Avec beaucoup d'art et de simplicité, à l'aide d'illustrations musicales courtes et variées, elle fit comprendre aux élèves toutes les possibilités de la harpe, mais aussi toutes les difficultés qu'entraîne sa complexité (jeu de pédales, accords arpégés, glissandi, etc.).

Pour finir, aidée de deux élèves, elle leur montra ce que l'on peut espérer jouer sur cet instrument après quelques mois ou même quelques semaines de travail (à condition de posséder déjà un bon niveau de solfège !)

UNE DATE A RETENIR :

**SAMEDI 17 MARS
A 17 H 30**

« LE TRIO D'ANCHES » à l'Auditorium, 7, rue Sevin-Vincent avec :
Rose BACOT de VIAL, Clarinette
Hervé LE LIEPVRE, Hautbois
Jean-Claude VACHEZ, Basson
Entrée libre.

(Renseignements : 4, rue du Mont-Valérien (771 08.74).



UN PIANISTE TRES APPRECIÉ PAR LES ENFANTS

André GOROG a donné deux concerts : le premier, le 17 novembre, à la Mairie, le second, le 19 novembre, à l'Ecole Normale Supérieure.

Mais il séduit aussi le jeune public. Dans le cadre de concerts scolaires, il offre des chefs-d'œuvre très accessibles avec beaucoup de délicatesse et de psychologie. Sept cent cinquante enfants ont ainsi entendu des extraits de Tableaux de Moussorgski, véritables expériences de porte ouverte sur le monde de la musique.

CONCERT ANDRÉ GOROG A LA MAIRIE

Le pianiste André GOROG donnait le vendredi 17 novembre à la Mairie, un récital qui méritait une mention particulière.

Son talent, le choix du programme, la qualité de l'instrument servirent pleinement la musique et nous révélèrent ce que l'on appelle un tempérament d'artiste.

On ne saurait dire lequel des deux compositeurs entendus, BEETHOVEN et MOUSSORGSKI, lui convient le mieux ; ses doigts et son cœur les traduisent l'un et l'autre avec chaleur et fidélité.

Le concert commença par la sonate Pathétique de BEETHOVEN dont les premières mesures établirent tout de suite un climat bien beethovénien où André GOROG se meut avec assurance : il s'y montre puissant et sobre.

La sonate Appassionata qui suit est un monument, une œuvre de passion et de maturité, un témoignage de la nature profonde de BEETHOVEN et des luttes qu'il a connues.

L'andante, qui est tout apaisement et prière, laisse place à un finale houleux, difficile techniquement, où la passion souffle en tempête.

En deuxième partie, André GOROG interpréta « Tableaux d'une Exposition » de MOUSSORGSKI, œuvre colorée, variée, pleine de vie qui révèle la liberté du compositeur. Elle permit à André GOROG de déployer sa virtuosité et sa riche sonorité. Le dernier tableau « la grande porte de Kiev », large comme un porche de cathédrale fait toujours grande impression ; avec le musicien de ce soir-là, c'était vraiment l'orchestre au piano.

Véronique LEFEVRE



On reconnaîtra, de gauche à droite : M. DEGA, Président de l'Association des Artistes Clodoaldiens, le peintre Claude MARECHAL, le dessinateur PIEM et René BASSINET, 1^{er} Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles

Salon des Beaux-Arts de Saint-Cloud

Gouaches, aquarelles, dessins... Les artistes clodoaldiens ont proposé un grand choix au large public venu admirer ou acquérir leurs œuvres. Cette manifestation se déroulait au Musée d'Histoire Locale où l'on put reconnaître notamment M. BASSINET, premier Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles ; M. MARIE, Conservateur du Musée ; le dessinateur PIEM ; le peintre Claude MARECHAL ainsi que plusieurs membres du Conseil Municipal. Il faut espérer que ce type de réunion, porte ouverte à l'Art, se développe grâce à un nombre d'exposants sans cesse croissant.

Exposition du livre pour la jeunesse

Conjointement organisé par la Bibliothèque Municipale, la Bibliothèque pour Tous, le Club Culturel International et la Maison des Jeunes et de la Culture, cette exposition a, comme l'an dernier, remporté un vif succès : animation (lecture d'histoire aux enfants des écoles par de jeunes acteurs) et débats (voir en page 30, celui de l'U.F.C.S.) sont venus se greffer à la manifestation de présentation. D'excellentes initiatives qui ont été très bien ressenties par leur public respectif.



Pour la seconde année, l'Exposition du Livre pour la Jeunesse remporta un vif succès

Conférences les mardis de 14 h 30 à 16 h à la Mairie

Arts et loisirs de Saint-Cloud

- Mardi 6 février : VAN GOGH, par Madame EGLER.
- Mardi 20 février : 500 000 ans de Préhistoire en U.R.S.S., par J.-P. MOHEN.
- Mardi 27 février : VISITE COMMENTEE « AUTOUR DE L'EGLISE SAINT-SULPICE » par des Conférenciers du Musée Carnavalet. R.V. sur le parvis de Saint-Sulpice (s'inscrire à l'avance).
- Mardi 6 mars : LA VIE DYNAMIQUE DU MUSEE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS, par Madame de CONNINCK.
- Jeudi 15 mars : VISITE COMMENTEE par des animateurs du Centre Georges POMPIDOU : MAGRITTE. R.V. à l'accueil des groupes au premier étage du Centre Georges POMPIDOU (s'inscrire à l'avance).
- Mardi 20 mars : LES DESSOUS DE 1750 A 1950 : SOUS-VETEMENTS, LINGERIE ET DESHABILLE, par Madame FALLUEL.
- Mardi 27 mars : J.-B. CHARDIN, par Madame LIGNAC.
- Mardi 3 avril : VISITE COMMENTEE : « LES PLACES ROYALES », promenade de la Place Vendôme à la Place de la Concorde, par des Conférenciers du Musée Carnavalet. R.V. au 22, Place Vendôme (s'inscrire à l'avance).

Renseignements : 15 bis, avenue de la Pommeraie, 92210 Saint-Cloud.

Carte d'adhérent : 30 francs.

Droit d'entrée conférence : adhérent : 8 francs - non-adhérent : 15 francs.

INAUGURATION DU GYMNASÉ DE LA FOUILLEUSE

Un grand nombre de personnalités accompagnaient le Sénateur-Maire pour l'inauguration du Gymnase de la ZAC Fouilleuse, constitué d'une grande salle de 30 m sur 20, 50 m² de vestiaires hommes et femmes, 13 m² de douches et un local pour le matériel.

Le tout, bâtiment et travaux annexes, aura coûté : 1 800 000 F.

On pourra, dans ce très bel établissement, jouer au Volley-Ball, faire de la gymnastique au tapis, à l'espalier et aux agrès. Une création très attendue : l'ouverture du COSOM Fouilleuse permettra désormais l'exercice du Tir à l'Arc. Ce sport sera spécialement destiné aux handicapés : tout a été prévu dans le gymnase pour faciliter leur accès et M. PESNEAUD, Entraîneur de l'Equipe de France Handicapée de 1968 à 1976, s'est proposé pour monter une section ouverte également « aux valides ».

Les architectes de conception, MM. KASPER et LEROY, architecte de réalisation, M. LEGARLANTEZEC et la Société de construction PIERRE et PASQUET peuvent être félicités pour cette réalisation.



Réussir un panier : la nécessité d'un certain entraînement si l'on en juge par les résultats des nombreux membres du Conseil Municipal qui s'y essayèrent !

FÊTE DU SPORT DE PRINTEMPS 1979 : Venez nombreux, vous êtes cordialement invités

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre précédent numéro, la fête du sport cette année sera fortement orientée vers la recherche d'une participation de tous à des activités sportives.

A cette fin, nous avons l'espoir de pouvoir mettre sur pied des rencontres entre des équipes représentatives des différents quartiers de notre cité.

Les épreuves et les manifestations proposées concernent notamment les disciplines suivantes :

- football, pétanque, tennis de table, natation, course de relais à travers Sint-Cloud...

Les personnes intéressées par l'un de ces sports, soit pour y participer, soit pour aider à l'encadrement, sont priées de prendre contact avec les différents responsables des quartiers dont les noms suivent :

- Monsieur GUAY, 2, rue du Bois-de-Boulogne - Tél. 602 99.62
Quartier Coutureau - République
- Monsieur LEYMARIE, 1, rue du Pierrier - Tél. 771 63.89
Quartier Val d'Or - Tourneroches - Fouilleuse
- Monsieur VOIZARD, 27 rue Pasteur - Tél. 602 89.93
Quartier Pasteur - Magenta
- Monsieur MAROSELLI, 17, rue de l'Eglise - Tél. 602 22.66
Quartier du Centre
- Madame OLIVIER, 44, quai Carnot - Tél. 602 01.34
Quartier Coteaux - 18 Juin
- Mademoiselle MESSAGER, 20, Parc de Béarn - Tél. 602 07.23
Quartier Montretout

Nous espérons que notre appel sera entendu. Nous organiserons, ainsi, une activité sportive originale qui contribuera à animer, pendant une dizaine de jours, la vie de notre Ville.

Faites-nous savoir également si vous possédez des titres de « champion » dans une discipline sportive. Nous serons heureux de vous rencontrer.
Service des Sports de la Mairie (602 70.40, poste 58).

Ensemble sportif des Tourneroches :

par Elie Pierre ROCHICCIOLI, Maire Adjoint chargé de la Jeunesse et du Sport

L'ensemble sportif des Tourneroches avec sa piscine, ses tennis et sa salle de gymnastique, fait partie de la vie quotidienne de Saint-Cloud. Sa pérennité semble aller de soi et ne poser aucun problème. Il nous a paru intéressant de montrer l'envers du décor aux Clodoaldiens et de rentrer dans le détail de la gestion d'un équipement sportif. Nous avons choisi, en l'occurrence, ce complexe, car il nous a semblé illustrer les différentes facettes de la politique de la municipalité, en ce qui concerne sa recherche de la participation du plus grand nombre des concitoyens aux activités municipales, ainsi que les problèmes auxquels elle se trouve confrontés, entre son désir de donner les plus larges satisfactions et celui de contenir au maximum les dépenses.

PRESENTATION DU CENTRE

Situation Juridique

Le Centre des Tourneroches est constitué en Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le but est de favoriser le développement de la pratique de l'éducation physique et sportive, en assurant, pour le compte de la Ville de Saint-Cloud, une gestion de l'Ensemble Sportif.

Cette Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de responsables d'Associations et de Conseillers Municipaux. Il est lié avec la Ville de Saint-Cloud par la Convention de Gestion concernant une partie des emprises du Centre, à savoir :

- un bassin de compétition de 25 m x 15 m (6 couloirs), profondeur maximum : 3,70 m, profondeur minimum : 2 m ;
- un bassin d'apprentissage de 12,50 m x 9,60 m, profondeur maximum : 1,30 m, profondeur minimum : 0,70 m ;
- leurs annexes, entrée, vestiaires et douches ;
- 2 courts de tennis ;
- une salle omnisports, vestiaires et douches.



Emprises géographiques du Centre des Tourneroches

Le Centre comprend en plus des locaux visés par la Convention entre la Mairie et le Centre :

- 2 salles de réunions au 1^{er} étage, gérées par le service des Associations de la Municipalité ;
- le Musée d'Art Floral, au rez-de-chaussée, géré par la Municipalité ;
- 1 parking de 40 places, situé au 4, rue Marie-Bonaparte.

GESTION DU CENTRE

Salle omnisports

Utilisation : 84 h 30

dont 21 h : Ecoles de la Ville
21 h 30 : Associations Sportives
21 h : Associations Locales
12 h : Tennis couvert
9 h : Rencontres Sportives

Fréquentation totale enregistrée en 1977 : 13 565 entrées

Piscine

Utilisation : 87 h 30

dont 46 h : Public
28 h 30 : Ecoles, Lycées, C.E.S., C.E.T., Ecoles privées
13 h : Associations Sportives

Fréquentation enregistrée en 1977 : 90 592 entrées

Public : 37 540 entrées

Ecoles : 40 645 entrées

Associations Sportives : 12 470 entrées

Total général des entrées en 1977 :

Piscine : 90 592

Salle omnisports : 13 565

104 157 entrées

Ce que consomme le Centre ?

Carburant de chauffage :

257 950 litres de fuel

Stérilisateur : 7 180 litres

Eau : 24 010,21 m³

Son personnel

Afin d'assurer son bon fonctionnement, il est nécessaire au Centre d'avoir, en fonction de la législation en vigueur et du nombre d'heures d'ouverture :

1 directeur, 1 secrétaire-comptable, 2 caissières, 1 chef de bassin, 2 ouvriers d'entretien, 4 maîtres-nageurs sauveteurs, 4 cabinières, 1 gardien de Centre.

L'ANIMATION

Piscine

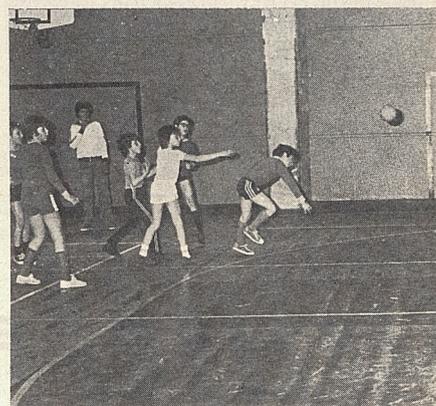
- Cours de natation
- Initiation à tous les styles de nages, perfectionnement, sauvetage et plongeon
- Cours de natation dispensés aux élèves des écoles de la Ville
- Natation 3^e Age
- Natation Handicapés Physiques
- Natation sportive (Section U.A.S. Saint-Cloud)
- Water-Polo (Section U.A.S. Saint-Cloud)
- Plongée Subaquatique (Groupe de Plongée de Saint-Cloud)
- Cours de perfectionnement pour enfants
- Cours de perfectionnement pour adultes

- Entraînement des corps spécialisés :
Pompiers, Police, Gendarmerie

Salle omnisports

On peut y pratiquer :

- la gymnastique volontaire (M.J.C.)
- la gymnastique 3^e Age (Club Croix-Rouge)
- Education physique des élèves des Ecoles de la Ville
- C.I.S.M. Danse
- C.I.S.M. Hand-Ball
- Volley-Ball (U.A.S. Saint-Cloud + M.J.C.)
- Hand-Ball (U.A.S. Saint-Cloud)
- Tennis couvert
- Athlétisme (U.A.S. Saint-Cloud)



RESULTATS FINANCIERS

En 1977, le compte d'exploitation de gestion de l'Ensemble Sportif des Tourneroches s'est élevé à : 1 356 000 F, dans lesquels la part la plus importante était tenue par les frais de personnel et les charges sociales : 760 000 F, la consommation de fuel, d'eau et d'électricité : 290 000 F, l'entretien et l'amortissement : 135 000 F.

Les recettes s'élèvent à : 436 000 F et l'équilibre est trouvé grâce à une subvention de la municipalité de : 920 000 F. En conséquence, si nous devons rechercher une gestion équilibrée, sans intervention des deniers publics, il faudrait tripler les recettes, c'est-à-dire tripler le prix des entrées et le prix de location aux écoles et associations sportives. Dans ce cas, l'activité sportive deviendrait un luxe et en serait exclue toute une fraction de la population, notamment les jeunes, pour qui ces équipements ont été conçus.

vie des associations

● ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Siège Social :
Hôtel de Ville
92270 Bois-Colombes
Tél. 242 42.93

Le 1^{er} octobre, à l'initiative de M. RICQUIER, Vice-Président de la Section des Hauts-de-Seine, la première réunion des décorés « du Mérite » résidant à Saint-Cloud s'est déroulée dans la salle municipale de La Fouilleuse.

L'invitation a été adressée aux Compagnons — adhérents ou non à l'Association — de la localité : la liste des titulaires de l'Ordre recensés à cette époque comportait environ 80 noms. Une douzaine d'entre eux se sont excusés, mais 23 étaient présents parmi lesquels M. Jean-Pierre FOURCADE, Sénateur-Maire de Saint-Cloud, ancien Ministre et adhérent à notre Association.

L'entraide de la Légion d'Honneur était représentée par le Colonel GUENIN, Vice-Président local.

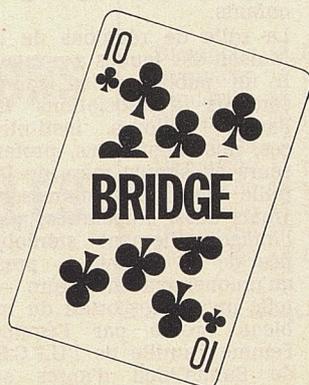
Après avoir excusé le Docteur TOUTAIN, Président de la Section, retenu à Rueil par d'autres obligations, M. RICQUIER a salué nominativement les Membres présents et rappelé les circonstances qui ont vu naître l'Ordre du Mérite et l'Association de ses Membres. Soulignant l'esprit de solidarité qui doit unir les Membres d'un même Ordre, M. RICQUIER s'est félicité de voir les décorés de Saint-Cloud rassemblés pour mieux se connaître et prendre conscience de leur appartenance à un Ordre National.

M. Jean-Pierre FOURCADE, dans son allocution, montra tout l'intérêt qu'il porte à l'Association des Membres de l'Ordre National du Mérite et aux buts qui sont les siens.

Notons enfin que six adhésions nouvelles furent recueillies au cours de cette réunion empreinte d'une grande cordialité.

Serge RICQUIER

● CLUB DES AMATEURS DE BRIDGE 33, quai Carnot



L'Assemblée Générale s'est réunie le 18 octobre 1978.

La situation financière du Club présentée par Mme du GARDIER, la Trésorière, a été approuvée. Puis les diverses activités du Club ont été passées en revue.

En ce qui concerne les parties libres, qui ont lieu les lundis et jeudis après-midi, il a été demandé à M. DEBUT qui les fréquente régulièrement de bien vouloir les animer, ce qu'il a accepté volontiers.

Les tournois du samedi donnent satisfaction tels qu'ils sont organisés. Toutefois il a été admis qu'une fois par mois la formule pourrait en être variée (Suédois, individuel, etc.).

En ce qui concerne le tournoi du lundi soir dont la fréquentation n'était pas régulière, il a été remplacé par un entraînement avec données préparées et commentées.

Les leçons sont assez régulièrement fréquentées. Il a été suggéré d'organiser des séances spéciales pour la jeunesse intéressée par le Bridge.

Les compétitions inter-clubs pour la saison 1978-1979 ont démarré dans de bonnes conditions.

Enfin, le Comité du Val-de-Seine avait demandé qu'une animatrice du bridge féminin soit désignée par notre Club. En l'absence de volontaire, Mme GUERONIK, Se-

crétaire Générale du Club, a accepté d'assurer cette liaison.

Enfin d'autres questions liées au bâtiment du Club lui-même ont été évoquées ; amélioration de l'éclairage, ce qui pourra être fait facilement ; insonorisation, ce qui ne sera pas résolu dans l'immédiat, etc.

Pour conclure, l'Assemblée Générale a renouvelé sa confiance au bureau actuel.

L'Assemblée était suivie d'un buffet froid — les organisatrices en sont chaleureusement remerciées — et d'un bridge qui, exceptionnellement, ne fut pas particulièrement sérieux, pour la plupart des joueurs.

Si vous êtes intéressés par le bridge, adressez-vous :

— au Club, 33, quai Carnot, Les cours de Langues ont le samedi après-midi

— ou directement à Mme GUERONIK, 6, parc de Béarn

Jean HALLE
Président

● L'UNION DES CONSOMMATEURS DE SAINT-CLOUD

L'Union des Consommateurs de Saint-Cloud, affiliée à l'Union Fédérale des Consommateurs, a désormais son siège social Maison de l'Amitié, 6, place Silly. C'est là qu'elle a tenu son Assemblée Générale, le mercredi 6 décembre.

Voici un bref aperçu de ses activités en 1978 :

— sur le plan local, elle a poursuivi ses activités :

- relevés de prix ;
- participation aux Commissions Extra-Municipales (taxis, marchés, liaison commerçants - consommateurs) ;
- participations au forum des associations en mai ;
- enquête sur le Busphone ;
- conseils à propos des litiges : l'Union rappelle qu'elle n'est pas un service juridique ; elle donne conseils et aides dans la mesure de ses possibilités.

— Sur le plan départemental,

La collecte des médicaments effectuée au cours du 1^{er} trimestre 1978 sur le marché de Montretout a permis de recueillir une quantité de médicaments non périmés représentant une somme de neuf mille deux cent vingt et un francs et une quantité de médicaments périmés représentant trois mille six cent quatre-vingt-neuf francs soit un total de douze mille neuf cent dix francs.

PERMANENCES :

— à la Maison de l'Amitié :

- 1^{er} mercredi du mois de 20 h 30 à 22 heures ;

- 2^e vendredi du mois de 14 heures à 16 heures ;

— en téléphonant au : 602 47.12 ;

— sur le marché de Montretout :

- 3^e samedi du mois de 10 heures à 11 h 30.

● AMICALE PHILATELIQUE CLODOALDIENNE

A l'issue de la réunion du Comité Directeur du 5 novembre 1978, le nouveau Bureau se compose ainsi :

Président d'Honneur Fondateur : M. Lucien DUCHEMIN.

Président : M. François PROST.

Vice-Président : M. Stéphane KOHN.

Secrétaire : Mme Hélène PETRUCCI.

Trésorier (chargé des nouveaux) : M. Alain THELIER.

Trésoriers Adjoints (chargés du service des échanges) : MM. Claude LEGOER et Daniel BOUDOIX.

Responsable de la Bibliothèque : M. Lionel ROY.

Administrateurs : Mme Madeleine BASSI, MM. Jacques MOREAU, Marcel GAROUX.

● **COMITE
RAOUL FOLLEREAU
DES
HAUTS-DE-SEINE
DE LUTTE
CONTRE LA LEPRE**

Un Comité d'Aide aux Lépreux a été créé à Boulogne en 1962, puis un à Saint-Cloud en 1965. Ils devaient partager ensuite les Hauts-de-Seine en secteurs nord et sud.

Mais à l'issue de l'Assemblée Extraordinaire du 27 novembre 1978 et dans un but d'efficacité le « Comité Raoul FOLLEREAU des Hauts-de-Seine de lutte contre la lèpre » a été constitué honorant ainsi sa mémoire à quelques jours de l'anniversaire de sa mort.

BUREAU :

Présidents d'Honneur : MM. Raoul FOLLEREAU, à titre posthume ; Georges GORSE, Député-Maire de Boulogne ; Jean-Pierre FOURCADE, Sénateur-Maire de Saint-Cloud. Président : M. Henri CHOLLON.

Président Adjoint : M. Jacques TRODE.

Vice-Présidents : MM. Bernard MORAND, Maire Adjoint de Boulogne ; le Docteur Georges MOUTHON, Maire-Adjoint de Meudon, Président du Comité de la Croix-Rouge Française ; le Pasteur Frédéric RIDGERS ; Claude HAYE, Gontran DULAC.

Secrétaire Général : M. Roger COLLIN.

Secrétaire Général Adjoint : M. André POUZET.

Trésorier : M. Jacques BABAN.

Trésorier Adjoint : M. Spérando BOZZONE.

Le 1^{er} décembre 1978, sous la Tour Eiffel, au cours d'une manifestation placée sous le haut patronage du Président de la République, 103 voitures ou camions, dont un camion-laboratoire, ont été remis aux Ministres ou Ambassadeurs de neuf pays de l'Afrique francophone, selon le dernier vœu de Raoul FOLLEREAU à l'occasion de son 75^e anniversaire.

Les Hauts-de-Seine ont largement participé à cette opération.

Cette lutte est un combat quotidien. Aidez le Comité à continuer son action :

Comité Raoul FOLLEREAU des Hauts-de-Seine de lutte contre la lèpre, 22, rue de la

Belle-Feuille, 92100 Boulogne. C.C.P. Fondations Raoul FOLLEREAU Paris 2406.60 T.

● **CERCLE FEMININ
D'AMITIE
EUROPEENNE**

Pendant le dernier trimestre 1978, les activités du C.F.A.E. furent nombreuses.

Le voyage de quinze Cloaldiennes à Frascati, comporta une réception chaleureuse, comme toujours, à laquelle s'associèrent la Municipalité, son Maire, M. Antonio CARRICOMORO et la Chorale, de très grande qualité... ce qui ne saurait surprendre dans le pays du Bel Canto !

Les deux conférences du trimestre furent tout aussi passionnantes :

- « la condition féminine en Inde » par Mme JURGEN-SEE ;
- « la Communauté Européenne au secours des industries en péril » par M. Pierre BORDEAUX-GROULT, industriel, Vice-Président du Mouvement Européen.

Après la statutaire Assemblée Générale de décembre, le Groupe d'Etudes Européennes présenta un exposé sur « la Construction Européenne ».

Grande affluence à toutes ces réunions qui témoignent du désir, encore accru, que toutes ont de parfaire leurs connaissances des problèmes européens en cette veille de première élection, au suffrage universel, d'un Parlement pour l'Europe.

repris également, début octobre, tandis que le Groupe de Lecture poursuit l'étude de la Littérature anglaise contemporaine. Reprise aussi de la participation au goûter du Troisième Age.

Renseignements à la MAISON DE L'AMITIE - Tél. 602 25.69.

● **UNION FEMININE
CIVIQUE
ET SOCIALE**

La « Semaine du Livre pour la Jeunesse » (voir pages « Manifestations Culturelles ») a fait l'objet, le 22 novembre, d'une rencontre à la M.J.C. Montretout sur l'image de la femme dans les livres scolaires et les livres de bibliothèque pour enfants.

La salle de réunions de la Maison des Jeunes a accueilli un public varié : représentants d'Associations de Parents d'Elèves, institutrices, documentalistes, professeurs ou simple mère de famille toutes très intéressées (mais aussi stupéfaites) par l'image tellement stéréotypée de la femme — presque uniquement ménagère — telle qu'elle ressortait du tableau brossé par l'équipe Femme Famille de l'U.F.C.S. de Saint-Cloud d'après sa propre enquête et l'étude de la délégation à la Condition Féminine d'Ile-de-France.

On a relevé que la petite fille avait presque toujours un rôle passif, des attitudes rêveuses, soumises, inquiètes ou apeurées qui ne manqueront pas de jouer un rôle négatif sur le psychisme de nos fillettes lorsqu'elles auront, comme chaque être humain, à prendre en main peu à peu leur destinée, à devenir capable de prendre des décisions et d'assumer leur autonomie. Il fut conclu qu'une grande vigilance s'imposait et que toutes celles qui avaient pris conscience de l'importance de ce problème essaieraient de promouvoir des actions dans les différents secteurs : choix des livres de bibliothèque, information des conseils de Parents d'Elèves, des direc-

teurs d'école, des instituteurs et aussi, bien sûr, des éditeurs.

□

Le prix du pain

L'U.F.C.S., équipe économique-consommation s'est livrée à une enquête sur l'affichage, rendu obligatoire par arrêté ministériel, et sur le prix du pain, dans l'ensemble des boulangeries et des dépôts de pain de la ville et des communes limitrophes.

L'arrêté n° 78.89/P du 9 août 1978 régleme l'affichage des nouveaux prix du pain à l'intérieur du magasin : un panonceau doit donner le prix du kg, le poids et le prix à la pièce.

D'autre part, prix et poids doivent être marqués individuellement sous chaque catégorie.

Sur quinze magasins cloaldiens, 50 % ont un affichage correct (*). Sur 8 magasins tout proches de Saint-Cloud, 75 % sont conformes. Par ailleurs, en ce qui concerne les prix pratiqués, la baguette varie de 1,25 F à 1,50 F et le pain de 1,85 F à 2 F.

La congélation ménagère étant de plus en plus répandue, il serait souhaitable que les clients soient informés, lors de l'achat, s'il s'agit de pain frais ou de pain décongelé, toute recongélation étant dangereuse.

(*) Les autres ne possèdent ni tableau récapitulatif, ni prix sous chaque sorte de pain.

Dans la plupart des cas, aucun affichage en vitrine n'est visible de l'extérieur comme le voudrait un arrêté ministériel récent.

U.F.C.S. : Mme MACQUERON, Maison de l'Amitié - Tél. 602 25.69.

CLUB CULTUREL INTERNATIONAL 5, rue de Garches, 92210 Saint-Cloud

Tél. 602 64.33 (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30)

Informations 2^e semestre - Année scolaire 1978-79

Cours d'Espagnol : Un cours de niveau II a commencé le 8 janvier 1979. Les autres niveaux commenceront le 19 février. Tests de niveaux et inscriptions à partir du 5 février.

Cours de langues : Anglais, Allemand, Français pour étrangers.

Les cours du deuxième semestre commenceront le lundi 19 février. Tests et inscriptions dès à présent. Tarif horaire des cours est de 18 francs.

SOUTIEN pour les élèves de la 6^e à la terminale.

Anglais, Allemand, Mathématiques.

Cours par groupes de 3. Tarif : 20 F l'heure.

Séjours à l'étranger

Les familles désirant pour leurs enfants un séjour dans une famille à l'étranger sont priées de nous contacter dès que possible pour les séjours de Pâques.

Nous rappelons que nous ne nous chargeons pas de voyages organisés mais simplement de recommander des familles sélectionnées par nos soins.

informations pratiques

INFORMATIONS SOCIALES

CONGE MATERNITE :

DIX SEMAINES POSTNATALES AU LIEU DE HUIT :

Depuis le 1^{er} octobre 1978, la durée du repos postnatal est portée à dix semaines au lieu de huit.

NAISSANCES MULTIPLES :

Douze semaines au lieu de dix. Si vous devez mettre au monde des jumeaux, triplés, etc., cette période de dix semaines est elle-même prolongée de deux semaines.

ADOPTION D'ENFANT :

L'indemnisation au titre de l'assurance maternité est également attribuée à l'assurée pendant dix semaines (et non plus huit) en cas de congé d'adoption à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer.

EN CAS D'ACCOUCHEMENT PREMATURE :

La période du congé prénatal qui n'a pu être indemnisé continue d'être reportée après le congé postnatal.

Pour tous autres problèmes particuliers, se renseigner auprès du Centre de paiement.

SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS

Dimanche 4 février 1979 : Mme ROCHICCIOLI, 15, rue de Buzenval
Dimanche 11 février 1979 : Mlle THOMAS, 7, rue Dailly
Dimanche 18 février 1979 : Mme AYACHE, 160, boulevard de la République
Dimanche 25 février 1979 : Mme BAILLY, 17, rue de l'Eglise
Dimanche 4 mars 1979 : Mme LANDRY, 14, avenue de Longchamp
Dimanche 11 mars 1979 : Mme LESSAULT, 9, avenue Bernard-Palissy
Dimanche 18 mars 1979 : Mme MARECHAL, 47, rue Gounod
Dimanche 25 mars 1979 : Mme MICLEA, 3, parc de la Bérengère
Dimanche 1^{er} avril 1979 : M. MIGNARD, 2 ter, rue Royale
Dimanche 8 avril 1979 : M. PLATANIDES, 51 bis, rue du Val-d'Or

Handicapés physiques Services de transports à la demande

Le G.I.H.P. (Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques) poursuit la mise en place, avec l'aide technique de la R.A.T.P., d'un Service de Transports à la demande s'adressant à tous les Handicapés Physiques ou Sensoriels qui ne peuvent utiliser les transports publics.

Le déplacement s'effectue en fourgonnette aménagée. Les voyageurs sont pris devant leur domicile ou si nécessaire à leur appartement et déposés de même à destination.

Le réseau couvre Paris, la proche banlieue et parties limitrophes des Yvelines et du Val-d'Oise. Il est demandé une participation aux frais aussi modérée que possible.

Exemple : Pour une course simple occasionnelle à Paris : 13 francs, 80 francs à la semaine.

Les demandes sont reçues jusqu'au jeudi pour la semaine suivante à :

G.I.H.P. - ILE DE FRANCE
98, rue de la Porte-Jaune
92210 SAINT-CLOUD
771 75.61 - 771 74.70



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA REGION PARISIENNE poursuit la déconcentration de ses services :

C'est ainsi que depuis le mois de décembre 1978, les services d'Action Sociale, le Service Social, l'Economie Familiale, l'Entraide Familiale et les Aides Financières, ont été transférés au siège de l'Unité de Gestion de la Troisième Circonscription Administrative.

La correspondance relative aux Prêts à la Construction, à l'Amélioration de l'Habitat, à l'Equipeement, au Logement, aux jeunes ménages, à l'Aide aux Vacances à l'Aide au décès du soutien de famille, doit donc être adressée à :

C.A.F.R.P.
Action Sociale - 3^e C.A.
119-121, avenue Jules-Quentin
88, rue Paul-Lescop
92023 NANTERRE CEDEX

Des agents sont également à la disposition des allocataires du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures et les veilles de fêtes de 9 heures à 12 heures.

FAITES LE POINT DE VOTRE SANTE

LA CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DE LA REGION PARISIENNE rappelle aux Assurés Sociaux, et à leur famille, résidant dans Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, l'Essonne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne ou le Val-d'Oise, qu'elle leur offre la possibilité de faire gratuitement tous les cinq ans le bilan de leur état de santé.

Les demandes de rendez-vous sont à adresser en franchise postale au :

Service Central
des Examens de Santé
S.P.C.A.M.R.P.
5, rue de la Durance
75570 Paris Cédex 12

AIDEZ LA CROIX ROUGE A AIDER

COMITE DE SAINT-CLOUD, 175, boulevard de la République - Tél. 602 42.53 24 heures sur 24

UNE MISE AU POINT NÉCESSAIRE

A tous les niveaux, la Presse s'est largement fait l'écho d'un détournement de fonds dont la CROIX ROUGE FRANÇAISE aurait été victime.

Seule, l'enquête judiciaire, actuellement en cours à la demande du siège central de la Croix-Rouge pourra dire le montant du préjudice causé. Tout sera d'ailleurs fait pour que ce préjudice soit réparé.

Il est important de noter que les fonds des Comités locaux (dons, adhésions, subventions diverses ou quête nationale) n'ont en aucun cas été détournés de leur destination, étant gérés et utilisés au niveau des Comités locaux. L'action humanitaire et de secours de la Croix-Rouge, dans les Hauts-de-Seine, ne souffrira pas de la situation actuelle et chacun a pu constater que tous les services assurés par nos bénévoles le sont avec le même dévouement qu'auparavant, qu'il s'agisse des Postes de Secours Urbains ou des activités sociales de tous nos Comités.

LA HALTE GARDERIE DE FOUILLEUSE A 1 AN



De très nombreuses personnalités sont venues fêter le premier anniversaire de la Halte-Garderie de Fouilleuse le 25 novembre : Mme FOURCADE, Présidente du Comité de la Croix-Rouge de Saint-Cloud avait en effet voulu marquer cette première année d'existence, d'un éclat particulier ; une excellente idée qui permet de mieux connaître le personnel de la Halte : Mme LE TYRANT, Directrice ; Mlle BERTAULT, éducatrice ; Mme BOITEUX, auxiliaire puéricultrice ; Mme JANVIER, infirmière ; Mme SHOW-SHI-YEE, chargée de l'Entretien ; Mme CRAVIGNAC assurant le « dépannage » des vacances ou des maladies.

Entouré de plusieurs membres du Conseil Municipal, le Sénateur-Maire visita les locaux avec intérêt puis

rejoignit personnalités et parents — souvent accompagnés de leurs enfants — au goûter qui clôturait cette cérémonie.

LA HALTE-GARDERIE : UN GRAND SERVICE RENDU AUX MAMANS

Nombre d'heures : 20 heures maximum par semaine.
Prix : 4 francs de l'heure.
(Réductions pour le second enfant ou lorsqu'on bénéficie d'un système de carnet de tickets ramenant le tarif à 3 F).



INFORMATIONS GÉNÉRALES

A dater du lundi 12 février 1979 au soir, les ordures ménagères seront collectées de nuit afin de débarrasser notre Ville durant la journée de la vision peu agréable des sacs poubelles.

Tous les Clodoaldiens sont donc instamment priés de sortir leurs sacs poubelles sur les trottoirs, peu avant 19 heures.

Dans quelques ensembles immobiliers importants, les camions-benne spécialisés collecteront les sacs à ordures dès 19 heures, et dès 20 heures, dans les rues de notre Ville.

La collecte sera normalement terminée vers 23 heures. Nous pensons apporter ainsi à tous, une amélioration de notre environnement.

A noter que la collecte des objets encombrants d'origine ménagère, continuera comme par le passé, à s'effectuer durant la journée.

Aucun changement n'est donc à apporter sur les jours et heures des sorties prévus pour ces encombrants.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DÉSORMAIS LE SOIR



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

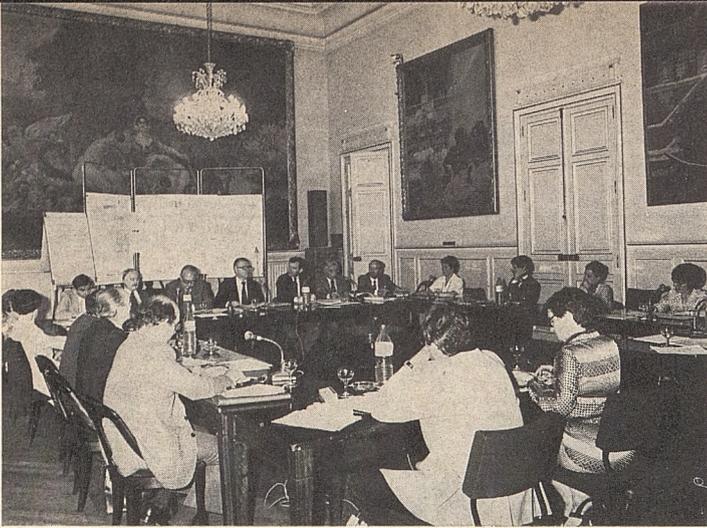
RECOMMANDATION IMPORTANTE

Il est recommandé de n'évacuer par les conduits de vide-ordures **aucune bouteille, détritris ou objets susceptibles de blesser les préposés à la manipulation des ordures ménagères.**

Ces détritris dangereux sont à **déposer dans les récipients disposés à cet effet.**

Cette directive est d'autant plus impérative qu'il est fait usage de sacs plastiques, fragiles aux corps tranchants.

	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
ZONE B - MARDIS	13-27	13-27	10-24	8-22
ZONE C - MERCREDIS ..	14-28	14-28	11-25	9-23
ZONE D - JEUDIS	15	1-15-29	12-26	10-24
ZONE A - VENDREDIS ..	16	2-16-30	13-27	11-25



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE

Communications du Maire et des adjoints sur leurs activités

Monsieur FOURCADE, Maire

RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
Monsieur FOURCADE fait savoir qu'en réponse à une question orale qu'il a déposée, Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie a annoncé, au SENAT, le 7 novembre, le transfert, pour fin 1979, du réseau de distribution d'eau potables aux Collectivités Locales. Cette décision figure dans la Loi de Finances rectificative votée en fin d'année. Parallèlement, les communes intéressées constituent ce Syndicat Intercommunal d'Etude auquel la Ville de Saint-Cloud a décidé d'adhérer (délibération du 19 octobre 1978).

Monsieur BASSINET

Monsieur BASSINET passe la parole aux délégués de quartier dont les Comités viennent de se dérouler. Les comptes rendus de cinq d'entre eux figurent en pages VIE MUNICIPALE.

Monsieur CUNY

RENOVATION DU CENTRE VILLE

La Commission élargie, du 13 novembre, a fait le point sur l'opération :

- **Restauration** : 53 logements sont restaurés ou en travaux
- **Acquisition/Réhabilitation** :
 - immeuble, 22, rue Royale : acheté par le « Logement Français » ;
 - immeuble, 12, rue Royale : fait l'objet d'une décision au Conseil de ce soir ;
 - 4 autres immeubles sont en tractation.
- **L'A.N.A.H.** accepte désormais de subventionner les propriétaires occupants.
- Il est prévu d'accélérer les opérations de CURETAGE dans les immeubles nouvellement restaurés.

- La 1^{re} phase de rénovation a démarré. Les bâtiments anciens ont été démolis et un premier immeuble neuf sera mis en chantier prochainement (côté rue Dailly).

Docteur ARNAUD

Des personnes âgées très gâtées.

Les personnes du Troisième Age ont bénéficié d'un voyage à Rome (pages MANIFESTIONS COMMUNALES) et ont reçu, comme chaque année 650 colis offerts par le BUREAU D'AIDE SOCIALE et 300 par le Citoyen d'Honneur, Monsieur ANTONAT. La ville de Garches leur a également présenté un spectacle.

LOGEMENT

Alertés par la Mairie, les organismes d'H.L.M. ont pris bonne note qu'il fallait éviter les échanges de logements sans que le Service « Logement » de la Mairie ne soit avisé.

Monsieur VINSON

- Une proportion de 35 % à 48 % de votants a été envisagée selon les établissements, aux élections « des Comités de Parents ».
- Mme OLIVIER, Rapporteur, fait le compte rendu de la Commission Extra-Municipale de l'Enseignement (pages VIE MUNICIPALE).

Monsieur JONKA

- La Commission de Sécurité a visité l'Ecole Maternelle et l'Ecole Primaire du Val d'Or ainsi que l'Ecole Primaire du Centre.
- Voir la Restructuration de l'Ecole du Centre largement évoquée dans ce même numéro.

Monsieur ROCHICCIOLI

PROJETS DE CLASSES TRANSPLANTEES POUR 1979

à TAMIE :

du 5-1-1979 au 2-2-1979
du 16-2-1979 au 16-3-1979
du 2-5-1979 au 1^{er}-6-1979

6 classes

à SAINT-BREVIN :

du 10-3-1979 au 5-4-1979
du 20-4-1979 au 18-4-1979
du 22-5-1979 au 15-6-1979

6 classes



Madame FAUQUENOT

- L'Aménagement de la rue Coutureau s'achève. Ce chantier a été facilité par :
 - la compréhension et la patience des riverains ;
 - la bonne volonté et l'esprit de service du Chef de chantier et des ouvriers.

• Busphone :

Il sera mis fin, le 1^{er} décembre, à l'expérience de la « Grande boucle ».

• Planimètre :

Deux décisions ont été prises par le Maire concernant :

- la signature d'un contrat de prêt de 250 000 F avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de travaux de voirie ;

Le nouveau plan « DECAUX », actualisé, doit bientôt figurer sur le mobilier urbain.

• Abords du 27, rue Dailly :

- l'éclairage fonctionne ;
- les allées ont été pavées ;
- un espace a été aménagé pour les enfants.

• Passerelle du Parc :

Elle est fermée en raison des travaux exécutés par la Direction de l'Équipement, mais ouverte les samedi et dimanche.

- l'exercice du droit de préemption de la Ville sur une propriété sise à Saint-Cloud, 60, rue Gounod et 30 bis, boulevard de la République

— Superficie : 10 633 m²

— Prix : 6 800 000 F

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, sur :

- le Plan d'Occupation des Sols révisé : sous réserve de sept modifications ayant trait à l'emprise de certaines voies, aux normes de surfaces de stationnement, et à la non application du C.O.S. pour les établissements scolaires, sanitaires et hospitaliers publics et privés existants. IL DEMANDE sa publication et sa mise à l'enquête publique.
- AUTORISE, le Maire à passer un **avenant à la Convention passée avec l'A.N.A.H.** (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Les modifications apportées par cet avenant vont vers une simplification de la procédure et une amélioration des aides accordées par l'A.N.A.H. aux propriétaires pour la restauration des logements anciens.
- DECIDE, de contribuer à la restauration, par le « Logement Français », de l'immeuble situé au n° 12 de la rue Royale, à l'effet d'y aménager quatre logements mis aux normes H.L.M. et dans ce but :

— ACCORDE au Logement Français une subvention de 184 000 F.

— SOLICITE de l'Etat les subventions pour la réhabilitation de cet immeuble.

— ACCORDE la garantie communale pour l'emprunt de 550 000 F contracté par le Logement Français.

- APPROUVE, par 21 voix contre 1, et 3 abstentions, la **modification du projet de construction du Centre Culturel**, rue du Mont-Valérien, et décide de procéder à une nouvelle consultation d'entreprises, sous forme d'**APPEL d'OFFRES OUVERT**.

• PORTE, à 2 750 000 F le montant de la **Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères** à mettre en recouvrement en 1979.

• FIXE, à 7 % à compter du 1^{er} janvier 1979, le taux de la **Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères** à mettre en recouvrement en 1979.

- RENVOIE, pour complément d'étude, à la Commission des Finances et du Plan, la question concernant la **fixation de redevances pour occupation du Domaine Public**.

à partir du jusqu'au	1 ^{er} -1-1979 31-8-1979	1 ^{er} - 9-1979 31-12-1979	1 ^{er} -1-1980
Tarif horaire pour 1 enfant	2,00 F	3,00 F	4,00 F
Tarif horaire à partir d'un 2 ^e enfant de la même famille	1,50 F	2,00 F	3,00 F
Abonnement de 10 tickets chacun donnant droit à 4 h maximum de garde	60,00 F	80,00 F	120,00 F
Tarif horaire pour les enfants dont les parents sont domiciliés hors Saint-Cloud	3,00 F	4,00 F	5,00 F

- **FIXE**, ainsi qu'il suit les **tarifs applicables à la Halte Garderie Municipale** de l'avenue des Villes-Jumelées :
- **AUTORISE**, le Maire à lancer un **APPEL D'OFFRES OUVERT** pour la **confection du Bulletin Municipal** (année 1979) et **APPROUVE** le « Cahier des Charges ».
- **ACCORDE**, la **Garantie communale, pour un emprunt de 992 000 F contracté par la Sté CODE-LOG** en vue du financement de places de garages sur la ZAC Fouilleuse.
- **AUTORISE**, le Maire à signer les Avenants aux Marchés permettant de régler définitivement les travaux de construction du **groupe scolaire de La Fouilleuse**, et **DECIDE** d'effectuer un **virement de crédits de 300 000 F** pour financer cette opération.
- **DECIDE**, la passation d'un avenant pour travaux supplémentaires, avec l'Enreprise **PIERRE et PASQUET**, pour la construction du **Gymnase de la ZAC Fouilleuse**.
- **AUTORISE**, à l'unanimité moins 1 abstention, le Maire à signer un **avenant au contrat d'architecte pour le gymnase de la ZAC Fouilleuse**.
- **ADOpte**, les tarifs suivants applicables pour le **creusement de fosses au cimetière communal**, à compter du 1^{er} janvier 1979.
Fosse adulte de 1,50 m 210 F
Fosse enfant 100 F
Approfondissement à 2 m 200 F
- **MAJORE**, de 10 %, à compter du 1^{er} décembre 1978, le prix de **séjour des familles du personnel communal et enseignant** dans les centres de vacances de la Ville de Saint-Cloud.
- **AUGMENTE**, de 15,75 % avec effet du 1^{er} janvier 1978, les **indemnités de logement versées aux Instituteurs**, titulaires du poste, et remplaçants exerçant dans une école de la ville durant 3 mois au moins.
- **AUTORISE**, le Maire à signer une **Convention fixant les conditions d'attribution des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales** pour le fonctionnement de la **Mini-crèche installée 27, rue Dailly**.

Prochaine Réunion du Conseil Municipal : lundi 5 février.

INFORMATIONS TÉLÉPHONÉES

- Pour faciliter votre vie à Saint-Cloud
- Pour connaître en quelques minutes les informations pratiques et toutes les manifestations

un numéro de téléphone
602 09.01
24 heures sur 24

ETAT CIVIL

du 19 octobre 1978 au 3 janvier 1979

NAISSANCES DANS LES FAMILLES CLODOALDIENNES

Ladislav Lénard - Jaouad Zouhaïri - Fouad Askour - Astrid de Place - Renaud Girard - Patrice Mesme - Alexandra Thureau - Ana Magalhães - Kalidou Moussa - Sandra Durand - Jean-Paul Buccione - Marlène Martins - Nicolas Dufresne - Paulo Leitao - Marylène Tavares - Frédéric Tétia - Florence Flament - Mélanie Del Frate - Valérie Bordier - Aurélie Herin - Stéphane Chemama - Paule Marinho - Emmanuel Godfroy - João Monteiro - Francisco Pinto - Olivier Borgnon - Renaud Hesnard - François Vasques - Olivia Ly - Sébastien Melin - Laïla Debreuil - Benjamin Chapuis - Clément Joël - Nadège Berhault - Arnaud Lefranc - Guillaume Gouyou-Beauchamps - Marie d'Acremont - Marina Hathorn - Géraldine Mouellic - Cédric Burgos - Raphaël Viallet - Marie Bertrand - Marina Pachkevitch - Marie Riondel - Claire Kapin - Delphine Ecartot - Ahmad Samadian - Ghislaine Gentaud - Damien Richard - Alexandre Lemaçon - Arnaud Liet Veaux - Miyuki Kunitake - Mathieu Adés - Alexandre Bazin - Guillaume Attuel - Marie Bacon - Benoît Gaudefroy - Julien Duret - Sandra Hivert - Pauline Hugon - Stéphane Lavarsin - Emilie Janots - Arnaud Ranson - Sébastien Guézet - Jean-Paul Cunha - Idonie Hoareau - Céline Mouchel - Eric Parent - Guillaume Thomas - Kévin Moriceau - Stéphanie Apakian - Philippe Juillard - Audrey Le Mevel.



MARIAGES

Serge Pergeaux et Claudine Huchet - Patrick Portrait et Sylvie Jublot - François Gueranger et Isabelle Mantoux - Bernard Chapelet et Monique Morellini - Christian Jacquemont et Christine Collet - Louis Perron et Hortensia Colominas Moreno - Philippe Boirel et Marie-Christine Preteseille - Benjamin Hoareau et Marie Lebon - Alexandre Evangelides et Yvonne d'Andria - Isaias Almeida Correia et Marie Allain - Emmanuel Allot et Anne Thiriet - Jean-Marc Dutertre et Danielle Maffey - Michel Della Valle et Annie Bernier - René Bannevarth et Anne-Marie Moreau - Philippe Desmarestz et Marie Delisle - Jean-Claude Lucheux et Evelyne Gaudin - Francis Leroy et Louïsette Le Louët - Benard Chauderon et Françoise Jumel - Eric Morineaux et Anna Van Haastrecht - Hervé Hirt et Flora Hakami - Jacques Vincent et Chantal Pévrier - Jean-Paul Macagno et Elisabeth Briend - Alain Decloux et Monique Cazaux - Eric Dupanloup et Christine Duteil - Jean Mobillon et Michèle Muriente - Christian-Paul Abulféda et Catherine Chevalier - Bruno Nicolino et Iwona Keszycka - Guy Pinon et Béatrice Lambert - Bernard Allain et Roselyne Staut - Marek Podgrodzki et Monique Portal - Paul Plagne et Myriem Rabah - Emile Valon et Yvette Faramia - Christian Bozzi et Maryline Le Lièvre - Christian Cros et Sylvie Rubinstein - Roger Agniel et Marie-Brigitte Chevallier - Philippe Grosjean et Clarisse Félix - Dominique Vacher et Patricia Robert - Marc Banach et Pascal Drouet - Georges Duolé et Gabrielle Cheoux-Damas - Gilles Guattari et Chantal Brunet - Samad Roojee et Marie Savy - Jean-François Colette et Guillemette de Fos - Jérôme Lepage et Pascaline de Rolland.



DECES

Roger Bourdeil - Paul Chambord - Maurice Chevallier - Bernard Tallon - Adelaïde Arnould, Vve Boudinet - Pauline Serbelle - Madeleine Leplat, ép. Becquart - Lucie Losowa, ép. Allard - Claude Champigneulle, ép. Dubourg - Paul Mongendre - Claude Derval, ép. Straub - Aristide Debetz, Vve Augustin - Jacqueline Rousseau, ép. Legrand - Marie Lerap, Vve Daguët - Thérèse Tikatti, ép. Flocco - Berthe Cuenin, ép. Bernard - Marie Spaily, ép. Battagliola - Gérarda Apruzzese, Vve Tonachella - Oswald Gross - Marie Margherit, Vve Roqueta - Marguerite Gaucher, Vve Barbier - Dominique Meazza - Mélanie Allary, Vve Fornel - Marcel Pirre - Angèle Grazioli, Vve Salvi - Jeanne Desagulier, Vve Lac - Louise Scheer, Vve Fries - Maurice Mahut - Alphonse Chevallier - Paul Pron - Anna Dreyfus, Vve Weill - Nelly Debus - René Levy-Loeb - Henri Maillet - Arnaud Garabedian - Angèle Alessandri - Jeanne Gourageau, Vve Piel - Catherine de Bort, ép. Pulles - Louise Barbier, Vve Schmitte - Marie Brochard, ép. Gauvard - Marcel Chardel - Augustine Pasty, ép. Boucaux - Valentine Greslé, Vve Chéron - Maurice Bourreau - Louis Jacquemard - Joseph Geffroy - Mohamed Ben Jemaa - Louise Roy, Vve Maure - Jean Le Goaër - Marguerite Girard - Rémi Goussard - Pauline Buidin - Edmond Morillot - Hélène Séguéla, Vve Green - Charles Dufour - Marie Segret, Vve Mirand - Marie-Hélène Pouliquen, Vve Godefroy - Pauline Delafon, Vve de la Sayette - Gérard Sourisseau - Paul Lyras - Frédéric Psalmon - Martine Lamalle.

Enfin !
une serrurerie
à SAINT-CLOUD

DEPANN'CLÉS 92



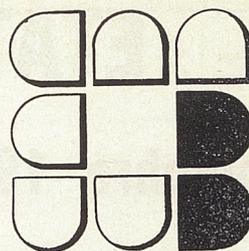
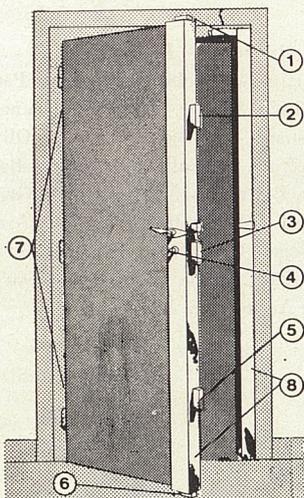
- OUVERTURE DE PORTES
- POSE DE SERRURES
- BLINDAGE DE PORTES
- CLES TOUS MODELES

DEPANNAGE

JOUR ET NUIT

602 99.99

210, boulevard
de la République
92210 SAINT-CLOUD



PEINTURE
DECORATION
RAVALEMENTS
VITRERIE
REVETEMENTS MURAUX

BALAC s. a.

138, rue Tahère
92 SAINT-CLOUD 771 83.42 - 771 82.84

ENTREPRISE GENERALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

Carrelage - Terrassement - Démolition
Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

143 ter, avenue Foch, SAINT-CLOUD - 771 08.53 - 771 86.83

G. PAGEIX

Peinture - Papiers peints

39, avenue du Maréchal-Foch

☎ 602 48.71

92210 SAINT-CLOUD

QUINCAILLERIE DE MONTRETOUT

COULEURS - MENAGE - PARFUMERIE - CADEAUX

Société LEGRAND-DESPREZ

49, bd de la République, SAINT-CLOUD - 602 44.16

INFORMATIONS TÉLÉPHONÉES

- Pour faciliter votre vie à Saint-Cloud
- Pour connaître en quelques minutes les informations pratiques et toutes les manifestations

Un numéro de téléphone

602 09.01

24 heures sur 24

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

15, rue de l'Eglise
92210 SAINT-CLOUD - Tél. 602 03.97
602 86.95

Permanence : dimanches et jours fériés
de 9 h à 12 h

6, rue Georges-Clemenceau
78002 VERSAILLES - Tél. 950 01.24

Bois et Menuiserie de Montretout

Ets ROTHE Tél. 771 83.57

Bois au détail

MENUISERIE INDUSTRIELLE
DECOUPE PANNEAUX SUR MESURES
MOULURES - TASSEaux - PLACARDS KZ
PORTAILS DE CLOTURE
2, rue Joseph-Leguay, 92 SAINT-CLOUD

MYSTERE 10

FAN JET FALCON 10

L'AVION D'AFFAIRES
ET DE LIAISON



AVIONS MARCEL DASSAULT

H

ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE
charpentes - escaliers - agencements

UET s. a.

Tél. 602 43.67

13 et 15, rue de Nogent, 92210 Saint-Cloud

A Saint-Cloud depuis 1922

R. J. TRODÉ et Cie

Administrateurs de Biens C.N.A.B.

Gestion d'immeubles et d'appartements
Syndicats de copropriété

23, rue d'Orléans - Saint-Cloud - 602 05.70 et 71

**COURS DE DANSE
GYMNASTIQUE · RELAXATION**
Enfants · étudiants · adultes



Jeanine Rosset · Christine Rosset
11 rue Coutureau · Saint-Cloud
602 20 37 · 970 29 72

PAYSAGISTES

Parcs et jardins
Terrains de Sports

ENTREPRISE

A. CANTIN et Fils s.a.

13, rue Sevin-Vincent

92210 SAINT-CLOUD

Tél. 771 89.25



RESTAURANT CHINOIS

PALAIS ROYAL

泰 皇 樓

Toutes les spécialités chinoises
Salle pour noces et banquets

2 bis, RUE ROYALE
92210 SAINT-CLOUD

Tél. 602.01.49

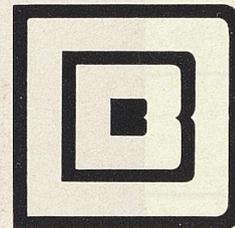
Bus : 52 - 72

BANQUE

de **BAECQUE BEAU**

votre Banque Privée

à **SAINT-CLOUD**



4, parc de Béarn

602 30.19

602 45.61

STUDIO de SAINT-CLOUD

R. LOMPRESZ

PHOTOGRAPHE

PORTRAIT
MARIAGE
IDENTITES MINUTE

INDUSTRIE (tous déplacements)
VENTE
ENCADREMENTS

TOUS TRAVAUX NOIR ET COULEUR

3, RUE DE LA LIBERATION (PLACE DE LA MAIRIE DE SAINT-CLOUD) - 602 07.26

Restaurant

Les Flamboyants

PRESTIGE DE LA CUISINE
VIETNAMIENNE ET CHINOISE

Ses Spécialités - Son cadre
Noces et banquets

Fermé le dimanche

17, rue du Docteur-Desfossez
92210 SAINT-CLOUD Tél. 602 23.36
(derrière la mairie et l'église de Saint-Cloud)



Le Chapelin - Fretz



CRÉATION FLORALE

14, rue de l'église 602 04.14
113, galerie shopping de la colline 602 23.37
SAINT-CLOUD

papounet

15, rue de l'Eglise - Tél. 602 03.93

habille
vos
enfants
de la
naissance
à 16 ans

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD

☎ 602 04.12



paul dahl

24, QUAI CARNOT, 92212 SAINT-CLOUD TEL. 602 70.45
EQUIPEMENTS DE FREINAGE A AIR COMPRIME
LICENCE MAGNETI-MARELLI
APPAREILS ELECTRIQUES POUR L'AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE

Saint-Cloud PLOMBERIE

Anciennement COMPAIN

COUVERTURE - PLOMBERIE
CHAUFFAGE - DEPANNAGE

28, rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. 602 04.16

602.46.25

SAINT-CLOUD

3, AVENUE DE LONGCHAMP & 69 bis, QUAI CARNOT

EXPOSITION PERMANENTE DE VOITURES EUROPEENNES

LOCATION SANS CHAUFFEUR

GARAGE LONGCHAMP-CARNOT

ENTRETIEN REPARATIONS STATION-SERVICE

Vim

ventilation, filtrage, aérothermes, conditionnement d'air, séchage, dépoussiérage, traitement de surfaces, tours de réfrigération d'eau nettoyage central par le vide, ventilation mécanique contrôlée

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIERE
26, quai Carnot, 92212 SAINT-CLOUD Tél. 602 05.73

RADIO - TELEVISION - DISQUES

DEPANNAGE TOUTES MARQUES

TÉLÉ-GOUNOD

17, rue Gounod, SAINT-CLOUD

602 45.18



CADEAUX
GADGETS
LISTE DE MARIAGE
JOUETS

La Boutique de Cadeaux

9, RUE GASTON-LATOUCHE

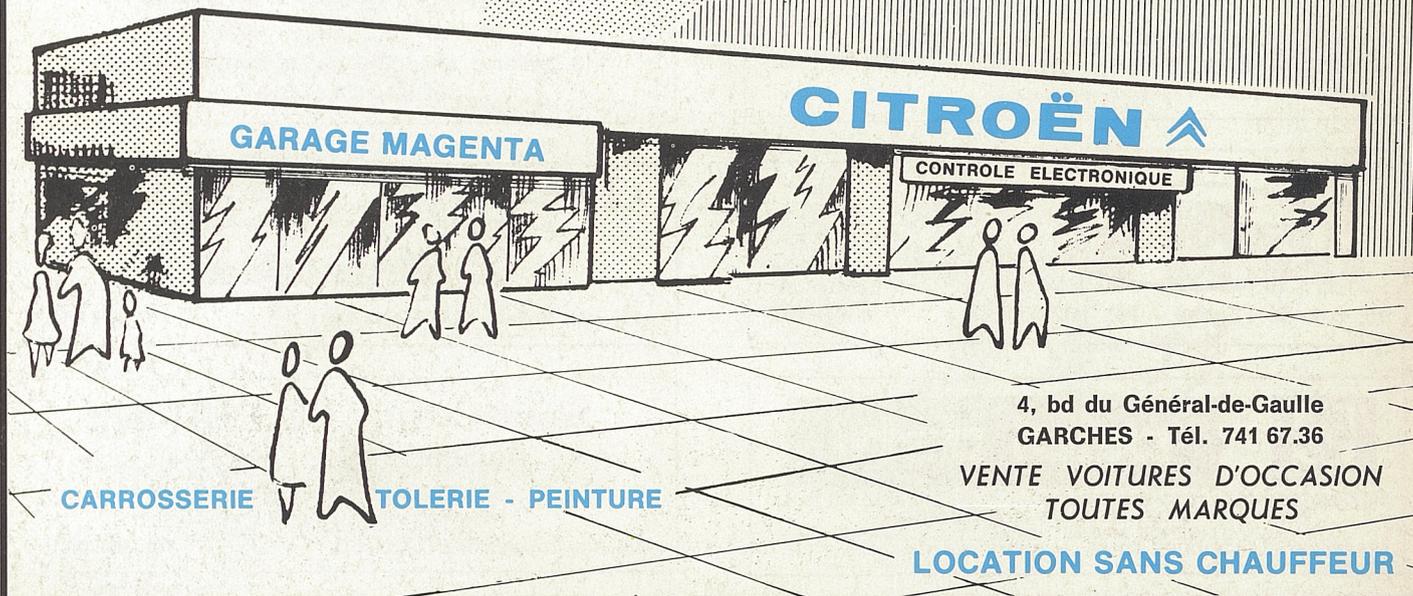
(A côté du cinéma Le Régent)

SAINT-CLOUD

Tél. 602 19.80

A CINQ MINUTES DE CHEZ VOUS

1, boulevard de la République
SAINT-CLOUD
Tél. 602 59.95



4, bd du Général-de-Gaulle
GARCHES - Tél. 741 67.36

VENTE VOITURES D'OCCASION
TOUTES MARQUES

LOCATION SANS CHAUFFEUR

A SAINT-CLOUD T.M.F. vous reçoit PLUS EN VOISIN QU'EN CLIENT.

5, avenue Caroline, c'est notre Siège Social, c'est aussi le plus grand de nos magasins. C'est de Saint-Cloud que sont approvisionnés nos magasins aux quatre coins de France.

5, avenue Caroline, vous devriez venir nous voir, entre voisins il y a toujours des facilités, des conditions spéciales, des arrangements possibles.

**SAINT-CLOUD
C'EST NOTRE SIÈGE SOCIAL**

5, avenue Caroline, 92210
771 03.02

**TAPIS & MOQUETTES
DE FRANCE**